GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 31.12.2018

LE GROUPE CDG CONFIRME SA BONNE SANTÉ FINANCIÈRE MALGRÉ DES PERFORMANCES OPÉRATIONNELLES IMPACTÉES PAR LA RESTRUCTURATION DE LA BRANCHE TOURISME ET PAR LA CONJONCTURE BOURSIÈRE

- *Un Résultat Net Part du Groupe en baisse, expliquée par la contre-performance du marché boursier et par la réévaluation des actifs touristiques.*
- *Un Résultat Net Social de 104 MDH, en hausse par rapport à 2017.*
- *Des fondamentaux financiers solides et des capitaux propres témoignant de la solvabilité et de la résilience du Groupe.*
- *Une année décisive dans la mise en œuvre du plan stratégique 2022, marquée par la consolidation de la Branche Tourisme et par la restructuration du portefeuille touristique.*

Le Groupe CDG affiche en 2018 une bonne résilience, tenant compte d'un contexte économique défavorable et des effets du plan de restructuration de la branche touristique du Groupe.

Cette restructuration, qui s'inscrit dans le cadre du plan stratégique 2022, vise notamment à assainir le portefeuille touristique et à le recentrer sur les actifs stratégiques à fort potentiel. Un nouveau dispositif de pilotage a ainsi été mis en œuvre dans le cadre de cette stratégie, donnant lieu notamment à la création d'une Branche «Développement Territorial», d'une Branche «Investissement» et d'une Branche «Tourisme», toutes destinées à restructurer et à développer l'activité du Groupe dans ces secteurs dans les meilleures conditions.

Dans une logique de prudence, le plan de restructuration a été sous-tendu par un important effort de provisionnement, entamé à l'occasion de la clôture des comptes de 2017 au niveau des activités de la promotion immobilière, et renforcé en 2018 par une réévaluation opérée au niveau du portefeuille touristique.

Le RNPG consolidé à fin 2018, de -1.077 MDH, est en recul par rapport à 2017. Retraité des éléments exceptionnels portant sur la réévaluation de certains actifs touristiques, le RNPG serait en progression de 370 MDH par rapport à décembre 2017 et s'établirait à 457 MDH.

Ce résultat est expliqué également par la contre-performance enregistrée au niveau du marché boursier et qui s'est établie à -8.3% à fin 2018.

Par ailleurs, et malgré un recul par rapport à 2017, les capitaux propres part du Groupe se sont maintenus à un niveau confortable, confirmant la bonne santé financière du Groupe CDG et de ses fondamentaux et attestant de sa capacité à absorber les effets des variations cycliques de la conjoncture économique.

Les effets conjugués d'une approche prudentielle innovante, du déploiement de sa stratégie 2022 et de la mise en place de son nouveau dispositif de pilotage permettent au Groupe CDG d'aborder l'avenir avec sérénité et de renforcer son engagement historique et durable au service du développement socio-économique du pays.

GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 31.12.2018

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS

Pour le Maroc Avenir

www.cdg.ma GroupeCDG

صندوق الإيداع والتدبير
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

صندوق الإيداع والتدبير
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴰⵏ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵏⴰⵏⵜ
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Etat de la situation financière

au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

ACTIF	Notes	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		2.425.089	2.100.441	2.100.441
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	45.870.333	38.621.047	8.822.275
Instruments dérivés de couverture		0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.2	21.256.237	20.708.388	0
Actifs financiers disponibles à la vente		NA	NA	49.833.921
Titres au coût amorti	5.4	38.098.855	34.398.813	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.3	11.562.722	15.088.968	15.094.814
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.3	48.068.475	42.126.987	42.410.958
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		0	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance		NA	NA	35.114.321
Actifs d'impôt exigible		1.204.331	1.212.910	1.212.910
Actifs d'impôt différé	5.6	4.113.414	3.911.090	3.803.178
Comptes de régularisation et autres actifs	5.7	51.410.752	49.255.915	49.255.915
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence		9.122.291	8.117.697	8.117.697
Immeubles de placement	5.8	5.911.584	5.528.996	5.528.996
Immobilisations corporelles	5.8	8.935.736	10.377.625	10.377.625
Immobilisations incorporelles	5.8	352.315	321.061	321.061
Ecarts d'acquisition	5.9	2.722.501	2.722.501	2.722.501
TOTAL DE L'ACTIF		**251.054.636**	**234.492.440**	**234.716.615**

(en milliers de dirhams)

PASSIF	Notes	31.12.2018	01.01.2018	31.12.2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		0	12	12
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		0	0	0
Instruments dérivés de couverture		160.687	70.284	70.284
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.10	51.951.685	44.463.311	44.463.311
Dettes envers la clientèle	5.11	130.589.763	121.170.104	121.170.104
Titre de créance émis	5.12	10.272.171	10.836.713	10.836.713
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0	0
Passifs d'impôt exigible		573.265	585.791	585.791
Passifs d'impôt différé	5.6	1.912.497	2.153.565	2.167.432
Comptes de régularisation et autres passifs	5.7	19.110.295	19.721.545	19.721.545
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	5.13	10.907.548	10.259.749	10.259.749
Provisions	5.14	1.671.895	1.408.175	1.413.378
Subventions et fonds assimilés		1.221	5.107	5.107
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		3.697.325	2.050.219	2.050.219
Capitaux propres		**20.206.285**	**21.767.863**	**21.972.967**
Capital et réserves liées		12.304.794	12.304.794	12.304.794
Réserves consolidées		8.475.269	7.580.097	
Réserves consolidées part du groupe		5.423.055	4.561.675	3.195.005
Réserves consolidées part des participations ne donnant pas le contrôle	5.15	3.052.214	3.018.422	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		408.720	1.882.972	
Gains et pertes comptabilisés directement en CP - Part du groupe		412.505	1.816.699	3.237.019
Gains et pertes comptabilisés directement en CP - Part des participations ne donnant pas le contrôle	5.15	-3.785	66.274	
Résultat de l'exercice		-982.498		
Résultat de l'exercice - Part du groupe		-1.076.512		86.526
Résultat de l'exercice - Part des participations ne donnant pas le contrôle	5.15	94.014		
Participations ne donnant pas le contrôle		NA	NA	3.149.623
TOTAL DU PASSIF		**251.054.636**	**234.492.440**	**234.716.615**

Etat du résultat global consolidé *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	NOTES	31.12.2018	31.12.2017
+ Intérêts et produits assimilés		5.640.199	4.752.639
- Intérêts et charges assimilées		5.272.713	4.778.250
MARGE D'INTERÊT	8.1	**367.486**	**-25.611**
+ Commissions (Produits)		637.581	663.048
- Commissions (Charges)		57.600	70.353
MARGE SUR COMMISSIONS	8.2	**579.981**	**592.695**
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		0	
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	8.3	341.796	118.536
+/- Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		165.791	
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		176.005	
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	8.4	229.022	
+/- Gains ou pertes nets des instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		44.829	
+/- Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		184.193	
+/-Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		0	
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		0	
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-616	
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		NA	3.069.705
+ Produits des autres activités	8.5	8.607.123	8.995.002
- Charges des autres activités	8.5	5.569.107	5.945.250
PRODUIT NET BANCAIRE		**4.555.685**	**6.805.078**
- Charges générales d'exploitation	8.6	3.507.709	4.397.694
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos incorp. et corp.	8.7	2.315.793	1.617.339
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**-1.267.816**	**790.044**
- Coût du risque	8.8	116.370	95.562
RESULTAT D'EXPLOITATION		**-1.384.186**	**694.482**
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		689.936	284.068
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	8.9	379.598	670.455
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	8.10	0	-957.080
RESULTAT AVANT IMPOT		**-314.652**	**691.925**
- Impôts sur les résultats	5.6	667.846	754.683
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		**-982.498**	**-62.758**
Participations ne donnant pas le contrôle	5.15	**94.014**	**-149.284**
RESULTAT NET (Part du Groupe)		**-1.076.512**	**86.526**

Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en Capitaux Propres

(en milliers de dirhams)

		31.12.2018	31.12.2017
1.	**Résultat net**	**-982.498**	**-62.758**
	Éléments recyclables en résultat net :	**-3.014.143**	
2.	Ecarts de conversion	0	
	Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		123.728
3.	Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-3.002.407	
4.	Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-8.629	
5.	Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-3.107	4.827
6.	Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables	0	
	Impôts		-40.749
	Éléments non recyclables en résultat net :	**116.337**	
7.	Réévaluation des immobilisations	0	
8.	Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	0	
9.	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	0	
10.	Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	116.337	
11.	Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables	0	
12.	Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables	0	
13.	**Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**	**-2.897.806**	**87.807**
14.	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-3.880.303**	**25.049**
15.	Dont part du Groupe	**-3.901.026**	**165.679**
16.	Dont Participations ne donnant pas le contrôle	**20.722**	**-140.631**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	31.12.2018	31.12.2017
1.Résultat avant impôts (A)	**-314.652**	691.925
2.+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1.199.906	1.375.139
3.+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts dacquisition et autres immobilisations	1.547.406	1.620.209
4.+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-78.511	-605.206
5.+/- Dotations nettes aux provisions	750.656	138.526
6.+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-689.936	-284.068
7.+/- Pertes gains nets des activités d'investissement	-104.384	-1.847.015
8.+/- Produits et charges des activités de financement	719.190	955.523
9.+/- Autres mouvements	0	2.226
10.= Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements (B)	**3.344.328**	**1.355.335**
11.+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	9.212.133	-645.992
12.+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5.155.444	3.000.073
13.+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-12.394.249	-12.548.551
14.+/- Flux liés aux aut. opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-4.882.921	1.772.059
15.- Impôts versés	-724.547	-1.167.659
16.= Variation nette des actifs et passifs des activités opérations (Total 11 à 15) (C)	**-3.634.139**	**-9.590.070**
17.Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (Total A, B et C) (D)	**-604.463**	**-7.542.809**
18.+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-8.125.869	-3.606.990
19.+/- Flux liés aux immeubles de placement	-103.398	-56.570
20.+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	322.905	-2.757.625
21.Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (Total 18 à 20) (E)	**-7.906.362**	**-6.421.184**
22.+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	7.257.384	10.240.351
23.+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	360.790	1.328.120
24.Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (Total 22 et 23) (F)	**7.618.175**	**11.568.471**
25.Effet de la variation des taux de change sur la tréso. et équivalents de tréso.	-493.523	201
26. = VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total D, E et F)	**-1.386.173**	**-2.395.322**
27.Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2.100.429	2.324.208
28.Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des étab. de crédit	1.085.210	3.256.752
29.TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	**3.185.639**	**5.580.960**
30.Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2.425.089	2.100.429
31.Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des étab. de crédit	-625.624	1.085.210
32.TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	**1.799.465**	**3.185.639**
33.VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	**-1.386.173**	**-2.395.322**

État des variations des capitaux propres *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Réserves et résultats consolidés PNDPC	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables PNDPC	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables PNDPC	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Capitaux propres clôture Décembre 2016	**12.304.794**			**3.505.368**	**3.157.866**			**18.968.027**	**3.386.774**				**3.386.774**	**22.354.801**
Changement de méthodes comptables				73.047	472.609			545.656	24.273				24.273	569.929
Capitaux propres clôture 2016 corrigés	**12.304.794**			**3.578.414**	**3.630.475**			**19.513.683**	**3.411.047**				**3.411.047**	**22.924.729**
Opérations sur capital	0			0				0						0
Paiements fondés sur des actions								0						0
Opérations sur actions propres								0						0
Dividendes				0				0	-149.220				-149.220	-149.220
Résultat de l'exercice				**86.526**	**0**			**86.526**	**-149.284**				**-149.284**	**-62.758**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								0						0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)					-349.393			-349.393	-5.059				-5.059	-354.452
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)				0				0	0				0	0
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)				**0**	**-349.393**			**-349.393**	**-5.059**				**-5.059**	**-354.452**
Autres				-383.409	-44.063			-427.472	42.140				42.140	-385.332
Capitaux propres clôture 2017	**12.304.794**	**0**	**0**	**3.281.531**	**3.237.019**	**0**	**0**	**18.823.344**	**3.149.623**				**3.149.623**	**21.972.967**
Reclassements IFRS 9					-3.237.019	3.233.427	3.593	0	-3.149.623	3.080.117	69.116	391	0	0
Changements de méthode IFRS 9				347.930		17.484		365.414		-64.998			-64.998	300.416
Changements de méthodes comptables				2.106.983		-2.816.263	881.094	171.813		28.805	-57.593	2.369	-26.418	145.395
Changements de méthodes comptables et reclassements IFRS 9				2.454.913	-3.237.019	434.647	884.686							
Capitaux propres 01.01.2018 corrigés	**12.304.794**	**0**	**0**	**5.736.444**	**0**	**434.647**	**884.686**	**19.360.571**	**0**	**3.043.925**	**11.523**	**2.760**	**3.058.208**	**22.418.778**
Opérations sur capital								0					0	0
Paiements fondés sur des actions								0					0	0
Opérations sur actions propres								0					0	0
Dividendes				-2				-2		171.081			171.081	171.079
Résultat de l'exercice				**-1.076.512**				**-1.076.512**		**94.014**			**94.014**	**-982.498**
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)								0					0	0
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)						-159.142	-747.676	-906.818			1.382	-19.450	-18.068	-924.886
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)								0					0	0
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)								**0**					**0**	**0**
Variations de périmètre				**-313.391**		**-10**		**-313.401**		**179.370**	**0**	**0**	**179.370**	**-134.031**
Capitaux propres clôture décembre 2018	**12.304.794**	**0**	**0**	**4.346.543**	**0**	**275.495**	**137.010**	**17.063.842**	**0**	**3.146.228**	**12.904**	**-16.690**	**3.142.442**	**20.206.285**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1. Principes et méthodes comptables appliqués dans le Groupe

1.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Le Groupe Caisse de Dépôts et de Gestion établit et publie ses comptes consolidés, depuis le 1er janvier 2007, conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS). La présente publication tient compte de la version des normes et interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'IASB et qui sont en vigueur pour l'arrêté au 31 décembre 2018.

Les changements de méthodes comptables résultant de la première application en 2018 de nouvelles normes ou interprétations sont détaillés en note 4.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de Dirhams.

1.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.2.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion font ressortir les entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable, ils sont composés des comptes de la Caisse de Dépôt et de Gestion ainsi que de ceux des autres entités constituant le Groupe CDG

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient son contrôle effectif. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Les comptes individuels des entités du Groupe CDG sont établis dans le référentiel comptable marocain. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes au référentiel IFRS ainsi qu'aux options normatives arrêtées par le Groupe.

Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 3.

1.2.2 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe CDG. Ces filiales, qui peuvent être des entités structurées, sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du Pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacles ni contraintes. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements variables générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, intérêts, commissions…) ; ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité. Si le Groupe dispose de pouvoirs de décision qui lui ont été délégués par des tiers externes et qu'il exerce ces pouvoirs au bénéfice principal de ces derniers, il est présumé agir en tant qu'agent des délégataires et, en conséquence, il ne contrôle pas l'entité bien qu'il soit décisionnaire. Dans le cadre des activités de gestion d'actifs, une analyse est menée pour déterminer si le gérant agit en tant qu'agent ou en tant que principal dans la gestion des actifs du fonds, ce dernier étant présumé contrôlé par le gérant si celui-ci est qualifié de principal.

Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord.

Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents.

Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Entités associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité.

La mise en équivalence est une méthode comptable qui consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui exerce le contrôle sur cette entité. C'est le cas, par exemple, lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de l'entité sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines caractéristiques telles qu'une activité circonscrite, un objet précis et bien défini, des capitaux propres insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné. Les entités structurées peuvent revêtir différentes formes juridiques: sociétés de capitaux, sociétés de personnes, véhicules de titrisation, organismes collectifs de placement, entités sans personnes morales…

1.2.3 règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

▪ Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

▪ Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe CDG sont élaborés en Dirham Marocain. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du Dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

1.2.4 Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 révisée exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations.

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité, l'acquisition complémentaire des titres ne donne pas lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire, sauf dans le cas où il y a prise de contrôle.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.

A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Au niveau du Groupe CDG chaque filiale a été définie comme UGT et constitue le niveau le plus fin utilisé par la CDG pour déterminer le retour sur investissement.

1.3 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NORME IFRS 9

Les méthodes comptables décrites ci-après sont celles qui résultent de la première application de la norme IFRS 9, Instruments financiers, publiée par l'IASB en juillet 2014 avec une date de première application au 1er janvier 2018. Cette norme définit de nouveaux principes en matière :

- de classement et d'évaluation des instruments financiers,
- de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats,
- ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture.

L'incidence de la première application de la norme IFRS 9 sur les soldes d'ouverture au 1er janvier 2018 est explicitée dans la note 4.3.

Les méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice 2017 aux actifs financiers conformément à la norme IAS 39 sont rappelées en note 4.3.

1.3.1 Titres : Classification et évaluation des actifs financiers

A partir du 1er janvier 2018, le Groupe CDG applique la norme IFRS 9 et classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat (« juste valeur par résultat ») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global recyclables («juste valeur par capitaux propres - recyclables») ;
- Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global non recyclables (« juste valeur par capitaux propres – non recyclables »).

Le classement des actifs financiers requiert d'opérer une distinction entre instruments de dettes et instruments de capitaux propres.

INSTRUMENTS DE DETTE

Un instrument de dette est défini comme étant un passif financier du point de vue de l'émetteur ; tel est le cas par exemple des prêts aux établissements de crédit, des prêts à la clientèle, des bons du Trésor, des obligations émises par une entreprise privée, des créances commerciales achetées dans le cadre des contrats d'affacturage sans recours ou encore des créances commerciales des sociétés industrielles et commerciales.

La classification des instruments de dette (prêts, créances ou titres) et leur évaluation ultérieure dépendent des deux critères suivants :

- modèle de gestion de ces actifs ou portefeuilles d'actifs financiers,
- caractéristiques des flux contractuels de chaque actif financiers.

Sur la base de ces deux critères, le Groupe CDG classe ainsi les instruments de dettes détenus dans l'une des trois catégories « coût amorti », « juste valeur par capitaux propres » ou « juste valeur en contrepartie du résultat » :

▪ Coût amorti : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et d'intérêts sur le principal (critère dit de « prêt basique »).

▪ Juste valeur par capitaux propres : catégorie dans laquelle sont comptabilisés les instruments de dettes (i) dont le modèle de gestion est à la fois de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs pour en retirer des plus-values (« modèle de gestion mixte ») et (ii) dont les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements du principal et d'intérêts sur le principal (critère de « prêt basique »). Lors de la cession des instruments classés dans cette catégorie, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

▪ Juste valeur par résultat : catégorie dans laquelle sont comptabilisés tous les instruments de dettes qui ne sont pas éligibles à un classement au coût amorti ou dans la catégorie juste valeur par capitaux propres. Cette catégorie inclut notamment les instruments de dette dont le modèle de gestion vise essentiellement à en retirer des résultats de cession, ceux qui ne répondent pas au critère de « prêt basique » (par exemple les obligations avec options de souscription d'actions) ainsi que les actifs financiers qui comportent un dérivé incorporé. Dans ce dernier cas, le dérivé incorporé n'est pas comptabilisé séparément du contrat hôte et ce dernier est comptabilisé dans son intégralité en juste valeur par résultat.

Les instruments de dette ne peuvent être désignés à la juste valeur par résultat sur option que si ce classement permet de réduire une incohérence en résultat (« mismatch comptable »). Voir note 1.3.4.

Les instruments de dette comptabilisés dans les catégories « Coût amorti » et « juste valeur par capitaux propres » donnent lieu à dépréciation selon les modalités précisées dans la note 1.3.9. La dépréciation qui en résulte est comptabilisée en compte de résultat, dans le « coût du risque ».

Les instruments de dette qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coupon couru inclus, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition.

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les variations de juste valeur des instruments de dette qui sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrées, hors revenus courus, sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée «Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres».

Les revenus courus des instruments à revenu fixe sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs. Ils sont enregistrés en compte de résultat dans le poste « Intérêts et produits assimilés », quel que soit leur classement comptable à l'actif.

Le Groupe modifie la classification des instruments de dette en portefeuille d'une catégorie à l'autre si et seulement si le modèle de gestion de ces instruments est modifié. Le reclassement prend effet à compter du début de la période comptable qui suit celle au cours de laquelle le modèle de gestion est modifié. De tels changements ne devraient être que très rares en pratique et aucun changement de modèle de gestion n'a été opéré au cours de l'exercice. Pour le changement opéré au 1er janvier 2018 dans le cadre de la première application de la norme IFRS 9, voir note 4.3.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Un instrument financier est un instrument de capitaux propres si et seulement si l'émetteur n'a aucune obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à des conditions qui lui seraient potentiellement défavorables. C'est le cas notamment des actions.

La norme IFRS 9 requiert d'enregistrer tous les instruments de capitaux propres détenus en portefeuille en juste valeur par résultat, sauf option pour la comptabilisation à la juste valeur par capitaux propres des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Cette option est irrévocable. Dans ce cas, la variation des gains et pertes latents est comptabilisée en autres éléments du résultat global (« gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres) sans jamais affecter le résultat, y compris en cas de cession. Il n'y a pas de test de dépréciation des instruments de capitaux propres en portefeuille, quel que soit leur classement comptable.

Les dividendes reçus ainsi que les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par résultat sont comptabilisés en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les dividendes reçus pour les instruments de capitaux propres classés en juste valeur par capitaux propres non recyclables sont également comptabilisés en résultat en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les pertes et gains latents ou réalisés sur instruments classés en juste valeur par capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres, dans la rubrique « Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres ».

La politique du Groupe CDG est de comptabiliser dans la catégorie « juste valeur par résultat » l'ensemble du

portefeuille d'instruments de capitaux propres à l'exception de quelques lignes d'actions comptabilisées sur option irrévocable dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (cf. note 5.2).
Les parts d'OPCVM sont également comptabilisées dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.
Le Groupe CDG utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.
La mesure de la juste valeur comme indiqué par la norme IFRS 13 se décline en trois niveaux :
Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.
Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.
Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

DATE D'ENREGISTREMENT DES TITRES

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

1.3.2 Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.
Les dettes émises (celles non classées sur option comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, déduction faite des frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.
A ce jour, le Groupe CDG n'a pas de dettes comptabilisées à la Juste valeur sur option.

1.3.3 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération ; à chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture), ils sont évalués à leur juste valeur.
A l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.
Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique «Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique «Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat».

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter, dès l'initiation, la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) ; par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.
Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme, notamment la couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe. La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture apparaît ainsi directement en résultat.
Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert. S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.
En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie initiale de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).
La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.
Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.
Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.
En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat « hybride » comprenant également un contrat hôte non dérivé, financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé.
Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, le contrat hybride (actif financier) est comptabilisé dans son intégralité conformément aux principes généraux applicables aux actifs financiers, énoncés au § 1.3.1 ci-avant.
Lorsqu'un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui n'est pas un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

1.3.4 Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

Lors de la comptabilisation initiale :

- il est possible de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si ceci peut réduire sensiblement ou éliminer un mismatch comptable ;
- il est possible de désigner un passif financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :
  - lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
  - lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
  - lorsque le groupe de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.3.5 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.
Dès lors, un actif ou un passif, représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs, est enregistré distinctement.
Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est constaté dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.
Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.
Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.
Chez le cessionnaire, il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de «Titres reçus en pension livrée».
Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêts de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent être assimilés à un transfert d'actif financier au sens des IFRS. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés qui restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

1.3.6 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le compte de résultat pour tous les passifs financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif.
Le taux d'intérêts effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette du passif financier.
Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêts tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.
Les produits d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur brute des actifs financiers sauf dans les deux cas suivants :

- Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur orgination ou acquisition : le taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit est appliqué au coût amorti, c'est-à-dire à la valeur comptable nette des provisions pour pertes de crédit attendues éventuellement comptabilisées après leur comptabilisation initiale (voir note 1.3.9) ;
- Les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur origination ou acquisition mais qui sont devenus dépréciés (en défaut – Phase 3) après leur comptabilisation initiale : le produit d'intérêt est obtenu en appliquant le taux d'intérêt effectif à leur coût amorti, c'est-à-dire net des provisions pour pertes de crédit attendues comptabilisées).

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.);
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

1.3.7 Prêts, créances et titres de dette au coût amorti

Ces actifs financiers comptabilisés selon la méthode du coût amorti sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts d'origination directement attribuables à l'opération et diminuée de certaines commissions perçues comme par exemple les frais de dossier relatifs aux prêts et créances. Lors des arrêtés ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale de l'actif financier. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Créances restructurées (actifs financiers modifiés)

Ce sont les créances qui ont fait l'objet d'une restructuration suite aux difficultés financières du débiteur sans que cette restructuration soit décomptabilisante, c'est-à-dire lorsque la modification des flux contractuels n'est pas substantielle. Cette restructuration peut résulter soit d'un accord amiable avec l'établissement, soit d'une décision de justice ou de commission de surendettement et peut comporter un allongement des délais de remboursement, des franchises de remboursement ou encore des abandons de créances.
Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste «Coût du risque» et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêts selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dette détenus (prêts et créances, instruments de dette en portefeuille) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi qu'au titre des engagements de financements et aux garanties financières données. Le Groupe comptabilise en résultat de l'exercice des provisions pour dépréciation au titre de ces pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. Les modalités de mesure des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note 1.3.9.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur origination

Les actifs concernés sont ceux qui, dès leur acquisition ou origination, sont en défaut, tel que le défaut est défini à la note 1.3.9. Ces actifs sont classés en Phase 3 au moment de leur comptabilisation initiale et font l'objet d'un traitement comptable ultérieur spécifique, tenant compte du fait qu'ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ainsi :

- il n'est pas comptabilisé de dépréciation à la date de leur comptabilisation initiale car le prix de transaction tient en principe déjà compte des pertes de crédit attendues ;
- les produits d'intérêts doivent être calculés en appliquant le « taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité de crédit » ; ce taux est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, déduction faite des pertes de crédit attendues initialement ;
- à chaque date de clôture, l'entité doit comptabiliser en résultat net à titre de gain ou de perte de valeur (en coût du risque) le montant de la variation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie par rapport à l'estimation effectuée à la date de comptabilisation initiale ;
- les produits d'intérêts sont calculés par application du taux d'intérêt effectif ajusté du risque de crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale, c'est-à-dire après imputation des provisions pour dépréciation éventuellement comptabilisées après la date de comptabilisation initiale.

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition.

Coût du risque

Le coût du risque comprend les éléments de résultat relatifs à la comptabilisation des pertes de crédit telles que définies par IFRS 9, y compris pour la part relative aux placements des activités d'assurance. Il comprend :

- les flux de provisions et dépréciations couvrant les pertes à douze mois et à maturité relatifs aux:
- prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle comptabilisés au coût amorti ;
- instruments de dettes en portefeuille comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres ;
- engagements de financement ne répondant pas à la définition d'instruments financiers dérivés ;
- garanties financières données comptabilisées conformément à la norme IFRS 9 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les récupérations sur créances antérieurement comptabilisées en pertes.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.3.8 Garanties financières et engagement de financement donnés

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il obéit à un principe indemnitaire selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur appelé à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient.
A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale (qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission/rémunération du risque pris par l'émetteur) diminuée des coûts de transaction.
Par la suite, ces garanties sont évaluées au plus élevé des deux montants suivants :

- montant des pertes de valeur déterminées conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, c'est-à-dire aux sommes que l'entité s'attend à verser pour rembourser au détenteur la perte de crédit qu'il a subie, diminuées des sommes que l'entité s'attend à recevoir du détenteur, du débiteur ou de toute autre partie ; la perte de crédit attendue du souscripteur de la garantie est estimée conformément aux dispositions de la note 1.3.9 ;
- montant comptabilisé initialement diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés conformément à la norme IFRS 15.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaire, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS 4.

Les garanties financières, clairement désignées comme des contrats d'assurance et auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS (et de la norme IFRS 9 en particulier), sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont traités comme des opérations de hors-bilan.

Une provision au titre des pertes de crédit attendues est constituée en application des principes décrits dans la note 1.3.9.

Présentation des pertes de crédit attendues au titre des engagements de financement et garanties financières

Les pertes de crédit attendues au titre de ces engagements par signature sont comptabilisées en provision au passif. Toutefois, pour les contrats qui comportent à la fois un prêt (partie utilisée des engagements par signature) et une autorisation non encore utilisée et pour lesquels le Groupe n'est pas en mesure d'affecter séparément à ces deux composantes la perte de crédit attendue, celle-ci est comptabilisée en totalité en dépréciation de la partie prêt. Si cette perte attendue excède la valeur brute de la composante prêt, elle est comptabilisée en provision au passif.

1.3.9 Dépréciation des actifs financiers – Calcul des pertes de crédit attendues

Le Groupe évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues au titre des instruments de dettes suivants :

- prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti,
- prêts et créances à la clientèle au coût amorti,
- titres au coût amorti (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés en modèle « collecte des flux de trésorerie contractuels),
- titres classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables » (bons du Trésor et autres titres de créances à revenu fixe gérés),
- engagements de financement non comptabilisés comme des dérivés et garanties financières données dans le champ d'application de la norme IFRS 9,
- créances commerciales et locatives (classées en « compte de régularisation et autres actifs »).

La mesure des pertes de crédit attendues reflète :

- un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes qui est déterminé par l'évaluation d'un éventail de résultats possibles ;
- la valeur temps de l'argent ; et
- les informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers concernés sont répartis en trois catégories en fonction, du profil de risque, des variations du risque de crédit observées depuis leur comptabilisation initiale et une provision pour perte de crédit attendue est enregistrée au titre de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Phase 1 (stage 1) – Actifs financiers dits « sains » :

Tous les actifs financiers qui ne sont pas en défaut dès leur date d'acquisition sont enregistrés initialement dans cette catégorie et leur risque de crédit fait l'objet d'un monitoring continu par le Groupe.

Ainsi, les instruments financiers sont affectés au bucket 1 (stage 1) si l'une des conditions suivantes est vérifiée :

- Avoir le profil Investment Grade (IG) à la date de clôture ;
- Si l'émetteur n'est pas affecté au profil Investment Grade, la dégradation de sa notation interne entre la date d'acquisition et la date de clôture ne doit pas être significative.

Un instrument financier est classé IG à une date donnée si le profil risque de l'émetteur est de niveau «Faible» ou «Modéré» (notation de AAA à BBB-) selon le modèle de notation interne de la CDG.

Phase 2 (stage 2) – Actifs financiers dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative :

Les actifs financiers, dont l'émetteur n'est pas affecté au profil IG à la date de clôture et ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan mais qui ne sont pas encore en défaut sont transférés à cette catégorie. Les critères d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit sont décrits en note 1.3.9.

Phase 3 (stage 3) – Actif financiers en défaut :

Les actifs financiers pour lesquels une situation de défaut a été identifiée sont déclassés dans cette catégorie. La note ci-après précise la définition du défaut et des actifs dépréciés retenue par le Groupe.

Le schéma ci-dessous résume les étapes de staging des actifs financiers selon IFRS9 :

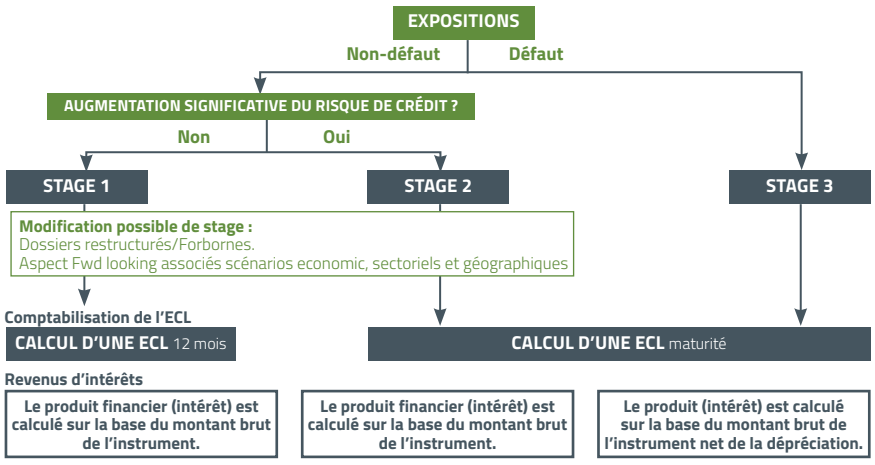

Pour les actifs financiers « sains », la perte de crédit attendue comptabilisée est égale à la portion de la perte de crédit attendue à maturité qui résulterait des événements de défaut qui pourraient survenir au cours des 12 prochains mois (perte attendue à un an). Pour les actifs financiers des catégories 2 et 3, la perte de crédit attendue est calculée sur la base des pertes attendues à maturité (« perte attendue à maturité »). La note 1.3.9 précise les hypothèses et modalités d'estimation des pertes attendues.

Les actifs financiers dépréciés dès leur origination ou acquisition sont ceux qui sont dépréciés à la date de leur comptabilisation initiale. Ces actifs financiers sont comptabilisés en Phase 3 dès leur comptabilisation initiale et les pertes attendues au titre de ces actifs sont calculées à maturité. Lors de la comptabilisation initiale, il n'est pas comptabilisé de dépréciation car leur valeur d'entrée tient déjà compte des pertes de crédit attendues. A chaque date de clôture, un gain ou perte de valeur est comptabilisé au titre de la variation, depuis la comptabilisation initiale, des pertes de crédit attendues sur la durée de vie, estimées conformément aux dispositions ci-après.

Pour la mesure des pertes de crédit attendues modélisées sur base collective, les expositions sont regroupées par classes homogènes de risque. Pour opérer ces regroupements, les critères retenus en fonction sont fonction des produits, clients, garanties, etc.

Un des principes fondamentaux de la norme IFRS 9 en matière de mesure des pertes attendues est la nécessaire prise en compte d'informations prospectives ou « forward-looking ». La note 1.3.9 précise comment le Groupe applique ce principe dans la mesure des pertes attendues.

Le schéma ci-dessous résume les exigences en matière de « Staging » selon IFRS 9 :

Les jugements significatifs et hypothèses adoptés par le Groupe pour la mise en œuvre de ces principes généraux sont détaillés ci-après :

a. Définition du défaut et actifs dépréciés

L'application de la norme IFRS 9 ne modifie pas la définition du défaut (ou des actifs dépréciés) retenue à ce jour par le Groupe CDG pour les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle.

Le Groupe aligne la définition du défaut IFRS 9 avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19/G/2002. Un actif financier sera ainsi considéré comme étant en défaut si l'un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

Critères quantitatifs

- Crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 90 jours après son terme ;
- Loyers des biens donnés en crédit-bail ou en location avec option d'achat qui ne sont pas réglés 90 jours après leur terme ;
- Soldes débiteurs des comptes à vue de la clientèle qui n'enregistrent pas, pendant une période de 180 jours, de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs.

Critères qualitatifs

- Crédits par décaissement et/ou par signature consentis à des contreparties dont la situation financière ne peut être évaluée faute de disponibilité de l'information ou de la documentation nécessaires à cet effet ;
- Difficultés importantes de l'emprunteur ;
- Probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur ;
- Restructurations multiples pour difficultés financières ;
- Rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts
- Non-respect de covenants financiers ;
- Autres facteurs exogènes remettant en cause le recouvrement total ou partiel, indépendamment de tout impayé : décès de l'emprunteur ou du dirigeant, etc. ;
- Disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné en raison de difficultés financières ;
- Actifs financiers acquis avec une décote significative qui reflète des pertes de crédit avérées ;

Ces critères sont cohérents avec la définition du défaut utilisée à des fins de gestion du risque de crédit sur les prêts aux établissements de crédit et les prêts à la clientèle qui entrent dans le champ d'application des principes de dépréciation de la norme IFRS 9.

Cette définition du défaut est ajustée pour les instruments de dette en portefeuille : outre les critères qualitatifs, constitue également un défaut le non-paiement d'un coupon ou d'une échéance contractuelle.

La définition du défaut a été appliquée pour modéliser la probabilité de défaut (PD) lors des calculs des pertes attendues.

Un instrument n'est plus considéré comme étant en défaut quand il ne fait plus l'objet d'aucuns des critères de défaut, cités ci-dessus, pendant une période consécutive de deux exercices. Cette période a été déterminée sur la base d'analyses qui considèrent la probabilité de retour d'un instrument financier en défaut après cure en utilisant différentes définitions de retour en sain possible.

Pour les créances commerciales et créances locatives, voir notes 1.3.9.e et 1.3.9.f.

b. Dégradation significative du risque de crédit

Le Groupe considère qu'un instrument financier a connu une dégradation signification du risque de crédit quand un ou plusieurs des critères quantitatifs, qualitatifs ou backstop ci-dessous sont remplis :

Critères quantitatifs

La probabilité de défaut à maturité résiduelle estimée à la date de clôture a augmenté de manière significative, comparativement à la même probabilité de défaut pour cette maturité résiduelle à la date de clôture telle qu'elle avait été estimée à la date de comptabilisation initiale.

Pour certains portefeuilles, la dégradation du risque de crédit est appréciée en comparant les notes internes à la date de comptabilisation initiale aux notes à la date de clôture. Les indicateurs de dégradation significative du risque de crédit, lorsqu'ils sont exprimés en variation de notes, sont également définis en tenant compte des variations des probabilités de défaut qui y sont attachées.

Critères qualitatifs

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« Watchlist »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Hausse significative du spread de crédit,
- Existence d'impayés au cours des 12 derniers mois,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.
- Informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse pas être encore déterminée pour les prêts individuels du groupe, incluant :
  - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteint leurs limites de crédit ;
  - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple le taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix de marché de l'immobilier des prêts hypothécaire dans la zone géographique concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit est réalisée de manière régulière. Pour les crédits aux entreprises pour lesquels il existe une « watch list » pour surveiller le risque de crédit, cette appréciation est réalisée sur base individuelle de manière périodique.

L'appréciation de la dégradation du risque de crédit est également réalisée en tenant compte d'informations prospectives (voir note 1.3.9).

Les critères de dégradation du risque de crédit font l'objet d'une revue périodique et sont ajustés le cas échéant des observations réalisées.

Présomption de dégradation significative du risque de crédit

Lorsqu'un actif financier fait l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, le Groupe constate une dégradation significative du risque crédit et l'actif est classé en Phase 2 / Stage 2, indépendamment des critères quantitatifs ou qualitatifs ci-dessus.

Exception pour risque de crédit faible

La norme IFRS 9 permet un traitement simplifié dans le cas d'expositions sur des titres considérées comme étant à risque de crédit faible (« low credit risk » ou LCR). Elle autorise l'utilisation d'une simplification opérationnelle sur les instruments financiers pour lesquels le risque est jugé faible à la date de clôture. En cas d'utilisation de cette simplification opérationnelle, les instruments sont classés en Phase 1 / Stage 1 et font l'objet d'une provision pour perte de crédit à 12 mois, sans qu'il soit nécessaire d'apprécier si le risque de crédit s'est dégradé de manière significative depuis la date de comptabilisation initiale.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle, le Groupe CDG n'applique pas aux prêts aux établissements de crédit ou à la clientèle l'exemption pour risque de crédit faible prévue par la norme IFRS 9.

Le critère de « Risque de Crédit faible » (LCR : Low Credit Risk) est utilisé uniquement pour les titres de dette en portefeuille. Le portefeuille concerné est constitué essentiellement de Bons du Trésor et de titres émis par des Banques ou de grandes entreprises nationales.

Ces titres font l'objet d'un système de notation interne Groupe. Sont considérés comme des titres à « risque faible » les titres qui sont, dans le cadre de ce système de notation, Investment Grade à la date de clôture. Bénéficient notamment de cette exemption les Bons du Trésor, dont la probabilité de défaut à un an est nulle.

Créances restructurées

Le Groupe assure le suivi et la surveillance de la performance des actifs restructurés à chaque date de clôture. Les estimations de flux de trésorerie correspondant aux créances restructurées font l'objet de suivi et de mises à jour régulières par le Groupe afin d'améliorer l'estimation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation de la dégradation significative du risque est effectuée par rapport à la date de première comptabilisation lorsque la créance initiale n'a pas été décomptabilisée après la restructuration (restructuration non décomptabilisante).

Lorsqu'un actif restructuré a connu une amélioration significative de son risque crédit, l'actif est reclassé de « en défaut » ou « ayant connu une dégradation significative du risque » à « sain » après une période de 24 mois sans nouvelle dégradation des indicateurs de suivi du risque.

c. Calcul des pertes de crédit attendues

La perte de crédit attendue (ECL) est calculée sur la base de 12 mois ou à maturité en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou si un actif financier est déprécié.

En fonction de la disponibilité des paramètres de risque, le Groupe retient deux approches de calcul des pertes de crédit attendues :

- Méthode générale lorsque le Groupe dispose d'informations fiables concernant les deux paramètres de risque que sont la PD et la LGD,
- Méthode du taux de perte dans le cas contraire.

Le choix de la méthode est effectué pour chaque entité/ portefeuille / classe homogène de risque.

Méthode générale

La perte attendue (ECL) est égale au produit actualisé des trois paramètres de risque que sont la probabilité de défaut (PD), l'exposition en cas de défaut (EAD) et la perte en cas de défaut (LGD), tels que définis ci-dessous :

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois (12M PD) ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ; ces probabilités de défaut sont obtenues à partir de systèmes de notation internes (cf. note 12) ;

- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. L'EADt est l'exposition du contrat donné en début de l'année t;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

La perte de crédit attendue est ainsi déterminée en projetant la PD et l'EAD pour chaque année à venir et le pourcentage moyen de LGD (pourcentage constant sur la maturité résiduelle) pour chaque exposition individuelle ou segment collectif. Ces trois paramètres de risque de crédit sont multipliés entre eux pour obtenir une perte de crédit attendue sur chaque année puis actualisé. L'évaluation de ces pertes tient compte d'un effet d'actualisation, sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE) de l'actif ou de son approximation.

La PD à maturité est développée en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation internes ou aux classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque classe homogène de risque (portefeuille) et classe de risque (fourchettes de notes au sein des systèmes de notation internes ou classes d'impayés). Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

La modélisation des expositions en cas de défaut varie en fonction des classes homogènes de risque. Par exemple, pour un crédit amortissable, ce montant est déterminé en fonction du profil d'amortissement contractuel sur les 12 prochains mois ou à maturité et en tenant compte des remboursements anticipés attendus. Pour les crédits et facilités de caisse revolving, les expositions en cas de défaut sont estimées en tenant compte des utilisations actuelles et des utilisations attendues, lesquelles sont estimées en appliquant aux facilités non encore utilisées un facteur de conversion attendue sur la période résiduelle attendue jusqu'au défaut. Ces taux de conversion varient en fonction des natures d'engagements et sont basés sur les analyses des données historiques.

Les pertes en cas de défaut sont modélisées sur la base des courbes de récupération observées pour chaque classe homogène de risque, par nature de produits. Elles tiennent compte des montants et du timing des récupérations ainsi que des frais de recouvrement.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Pour les modalités de prise en compte de ces informations, voir note d. ci-après.

Ces paramètres de risques sont réexaminés et actualisées périodiquement.

L'ECL d'un contrat ayant une maturité T peut être calculé d'une manière générale comme suivant :

$$ECL(T) = \left[\sum_{t=1}^{[T]} [EAD_t * DF(t-0.5) * (PD_{t+1} - PD_t) * LGD_t] + EAD_{[T]+1} * DF\left(\frac{T-[T]}{2}\right) * (T-[T]) * \left(PD_{[T]+1} - PD_{[T]}\right) * LGD_t\right]$$

Avec,

- EAD_t est l'exposition du contrat donné en début de l'année t ;
- T est la maturité résiduelle du contrat (à partir de l'arrêté de provisionnement) ;
- [T] est le nombre entier maximal strictement inférieur à T;
- P_t est la probabilité de défaut cumulée à l'horizon t du contrat (par convention PD_0=0) ;
- LGD(t) est la « Pertes au cas du défaut » du contrat donné si le défaut intervient au moment t
- DF(t)=$(1+r)^{-t}$ est le facteur d'actualisation avec le taux d'actualisation *r* du contrat.

L'ECL est calculé sous les hypothèses suivantes :

Si la maturité résiduelle du contrat est inférieure à 1 an, le défaut se produit au milieu de l'année ou de la vie du contrat :

- Actualisation à l'horizon (min (T,1))/2 pour la maturité résiduelle du contrat inférieure à 1 an ;
- Actualisation à t + 0.5 pour une année avant échéance et à (T-[T])/2 pour une année d'échéance ;

Pour l'année de l'échéance, la probabilité de défaut à maturité T<1 est approximée par (T-[T])*($PD_{([T]+1)}$-$PD_{[T]}$) :

- (T-[T]) est durée de vie du contrat résiduelle pour l'année de l'échéance ;
- ($PD_{([T]+1)}$-$PD_{[T]}$) est la probabilité de défaut marginale de l'année de l'échéance ;
- La perte en cas de défaut (LGD) dépend de l'horizon auquel intervient le défaut si la valeur des collatéraux est prise en compte dans la modélisation de ce paramètre. La méthodologie actuelle d'estimation des recouvrements par la CDG n'intègre pas la valeur des collatéraux, ainsi la valeur de la LGD sera constante dans le temps.

Les paramètres sont interprétés en fonction de la nature des instruments : contrat de crédit et titre.

Méthode du taux de perte

En cas d'indisponibilité de données pour calibrer la PD et la LGD, le Groupe a adopté un calcul simplifié en se basant sur les pertes ou provisions individuelles observées historiquement sur le portefeuille donné pour calculer un taux de pertes attendues.

d. Prise en compte d'informations prospectives dans les modèles de pertes de crédit attendues (« Forward Looking »)

Conformément à la norme IFRS 9, l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives.

Le Groupe prend en compte toutes les informations historiques et prospectives dont il dispose ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution des facteurs macro-économiques au niveau de chaque portefeuille, de sorte que toute augmentation significative du risque de crédit sur un actif financier puisse être appréciée de la manière la plus anticipée possible.

e. Créances commerciales

Les créances commerciales liées aux activités de promotion immobilière ne font généralement pas l'objet de provisions pour dépréciation. En effet, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement et en cas de défaut de l'acquéreur, le Groupe récupère le bien sous-jacent avec un taux de perte nul.

Les autres créances commerciales liées aux ventes de biens ou de services font l'objet de provisions pour dépréciation conformément aux dispositions de la méthode simplifiée prévues par la norme IFRS 9 pour les créances commerciales. Ces créances font ainsi l'objet d'une provision pour pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale sans qu'il soit procédé à une analyse de l'évolution du risque de crédit depuis cette comptabilisation.

Les pertes de crédit attendues à maturité sont calculées pour l'ensemble des créances commerciales (y compris celles non échues et/ou dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé) en utilisant une méthode statistique, basée sur des données historiques, retraitées le cas échéant des évènements exceptionnels passés et d'informations observables prospectives.

Ces provisions statistiques sont déterminées par classe homogène de créances commerciales, en fonction de la nature des activités, des produits et des clients et permettent de refléter le taux de perte attendue à maturité en fonction de l'ancienneté des créances commerciales.

f. Créances locatives

Pour les créances locatives qui entrent dans le champ d'application de l'IAS 17, une entité peut choisir la méthode de dépréciation générale ou simplifiée. Lorsque l'entité choisit le modèle de dépréciation générale, elle sera contrainte de modifier ses systèmes pour évaluer le niveau du risque de crédit, ainsi que le montant des pertes attendues sur les 12 mois à venir ou sur toute la durée de vie des actifs.

1.3.10 Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptables dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est le Dirham. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers comptabilisés dans la catégorie à la juste valeur par capitaux propres est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme instruments de couverture dans (i) une couverture de flux de trésorerie ou (ii) une couverture d'un investissement net dans une entité étrangère ou (iii) une couverture de juste valeur d'un instrument de capitaux propres classé sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres » ; ces écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.

Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est constaté en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres. Tel est le cas notamment des écarts de change sur les instruments de capitaux propres comptabilisés sur option irrévocable dans la catégorie « juste valeur par capitaux propres ».

1.4 IMMOBILISATIONS

1.4.1 Immobilisations d'exploitation

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité.

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Lorsqu'ils sont développés en interne, s'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont constatés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

La mise en œuvre de l'approche par composants a porté essentiellement sur les constructions et les installations techniques.

Le Groupe CDG a retenu quatre composants principaux pour les constructions :

COMPOSANTS	Durée d'utilité
Gros-oeuvre, terrassement	Entre 50 et 70 ans
Menuiserie, aménagement extérieur	Entre 15 et 30 ans
Étanchéité, électricité, précâblage	Entre 10 et 15 ans
Plomberie, Sanitaire, Peinture	Entre 5 et 10 ans

Pour les installations techniques, les entités concernées ont fait appel à un cabinet technique externe pour la décomposition des immobilisations et la définition des durées d'utilité résiduelle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

1.4.2 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital investi.

Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.

A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement ont été évalués en utilisant la méthode du coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Cette méthode est appliquée à tous les immeubles de placement au sein du Groupe, y compris ceux détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement.

1.4.3 Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location simple ou de contrats de location- financement.

Contrats de location simple

- La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :

Un contrat de location simple est un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Les pas-de-porte reçus sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de produits constatés d'avance. Les loyers et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités».

Les créances locatives font l'objet de dépréciation conformément aux principes énoncés dans la note 1.3.9.

- La société du Groupe est le preneur du contrat de location :

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

Les pas-de-porte payés sont lissés sur la durée de location en contrepartie d'un compte de charges constatées d'avance.

Contrats de location-financement

- La société du Groupe est le bailleur du contrat de location :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est constaté au compte de résultat sous la rubrique «Intérêts et produits assimilés». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances suivent les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.3.9.

- La société du Groupe est le preneur du contrat de location :

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêts implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif.

La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.5 STOCKS

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks doit comprendre tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes (autres que les taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès de l'administration fiscale), ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un stock exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu peuvent être incorporés dans le coût de ce stock.

Les rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

1.6 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat.

La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique «Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles» du compte de résultat.

Ces tests concernent essentiellement les écarts d'acquisition ; ces derniers ont été rattachés aux UGT (unités génératrices de trésorerie) qui correspondent aux filiales du Groupe.

Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritère, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les flux futurs sont estimés sur la base de données prévisionnelles entre trois et cinq ans, issues du plan à

moyen terme du Groupe (par exception, notamment pour le métier Assurance vie et pour les sociétés n'ayant pas atteint un degré de maturité suffisant, la durée des prévisions retenue est prolongée au-delà de cinq ans). Compte tenu de la diversité des métiers du Groupe, des taux différenciés de croissance à l'infini, tenant compte de la nature des activités et des risques associés, sont utilisés.
Le taux d'actualisation, issu des données boursières récentes, représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant.
Il résulte de l'addition des éléments suivants : taux sans risque, prime de risque, bêta sectoriel et éventuellement une prime de risque spécifique, la prime de risque et le bêta étant calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.
Pour tenir compte des hypothèses de marché et des risques spécifiques inhérents aux différents secteurs d'activité, des taux d'actualisation différenciés sont en conséquence utilisés.
Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.
Le déroulement des tests de dépréciation sur les UGT auxquelles un goodwill a été affecté ou présentant des indices de perte de valeur fait ressortir une dépréciation pour un montant de 1 534 MDH à fin décembre 2018.

1.7 AVANTAGES DU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en trois catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire, les indemnités de fin de contrat de travail, les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière.

1.7.1 Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

1.7.2 Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent ceux qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.
La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

- Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.
Les régimes qualifiés de «régimes à cotisations définies» ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.
Seuls les régimes qualifiés de «régimes à prestations définies» sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.
Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.
Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.
Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.
Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

1.7.3 Paiement à base d'actions

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.
La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés; le montant de cette charge correspond à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

1.8 PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges et pour amendes, pénalités et risques fiscaux.
Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable ; ledit montant est actualisé pour déterminer la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.9 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées, sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.
Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.9.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en «Actifs financiers à la juste valeur par résultat» et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.9.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste «Provisions techniques des sociétés d'assurance» et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité…) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.
Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté. Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques qui correspondent généralement aux valeurs de rachat des contrats.
Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi.
La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.
En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.
Périodiquement, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période.
La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.
Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la «comptabilité reflet» : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie au Maroc, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scenarii étudiés.

1.9.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques «Produits des autres activités» et «Charges des autres activités». Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

1.10 ACTIVITÉS AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET SERVICES

1.10.1 Activité de promotion immobilière et services à l'immobilier

Le chiffre d'affaires des activités de promotion immobilière représente le montant de l'activité de promotion logement et tertiaire et des activités de prestations de services. Les opérations de promotion immobilière partiellement achevées à la clôture de l'exercice sont comptabilisées suivant la méthode de l'achèvement, tandis que les activités de prestations de services à l'immobilier sont comptabilisées à l'avancement.
Le dégagement des marges opérationnelles tient compte de l'ensemble des coûts affectables aux contrats :

- l'acquisition des terrains ;
- les travaux d'aménagement et de construction ;
- les taxes ;
- les études préalables qui sont stockées seulement si la probabilité d'obtention de l'opération est élevée ;
- les honoraires internes de maîtrise d'ouvrage de l'opération ;
- les frais commerciaux affectables (commissions des vendeurs internes et externes, publicité des programmes, bulles de vente, etc.).

Les stocks et travaux en cours sont constitués des terrains évalués à leur coût d'acquisition, de travaux en cours (coût d'aménagement et de construction) et de produits finis évalués au prix de revient.
Les études préalables au lancement des opérations de promotion sont incluses dans les stocks si les probabilités de réalisation de l'opération sont élevées. Dans le cas contraire, ces frais sont constatés en charges de l'exercice.
Lorsque la valeur nette de réalisation des stocks et des travaux en cours est inférieure à leur prix de revient, des dépréciations sont comptabilisées.
Les principes de dépréciation applicables sont ceux qui s'appliquent aux actifs financiers, créances commerciales et actifs sur contrats dépréciés selon la méthode simplifiée (cf. note 1.3.9).
La norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », en remplacement des normes IAS 18 « produits des activités ordinaires » et IAS 11 « contrats de construction », est applicable à compter du 1er janvier 2018. Cette norme, n'affectant pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers, introduit :
- Un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis ;
- Un modèle de comptabilisation des revenus qui s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés permettant de déterminer quand le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et pour quel montant, celles-ci se résument comme suit :

- Délimitation du périmètre du contrat ;
- Identification des obligations de performance au sein du contrat ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Affectation du prix de transaction aux différentes obligations de prestation prévues au contrat ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires lors de la réalisation de chaque obligation de performance.

L'analyse des dispositions de la norme IFRS 15 et de ses amendements ne génère pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe CDG.

1.10.2 Activité agricole

Une entreprise doit comptabiliser un actif biologique ou une production agricole si et seulement si :

- l'entreprise contrôle l'actif du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- la juste valeur ou le coût de cet actif peut être évaluée de façon fiable.

Un actif biologique doit être évalué lors de la comptabilisation initiale et, à la date de clôture, à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable.
Un profit ou une perte résultant de la comptabilisation initiale d'un actif biologique à sa juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés et d'une variation de la juste valeur diminuée des coûts au point de vente estimés d'un actif biologique doit être inclus dans le résultat net de la période pendant laquelle il (ou elle) se produit.
Cette activité concerne exclusivement la société Eucaforest. Les actifs biologiques concernés sont les arbres d'Eucalyptus. A partir de la quatrième année, il est possible de procéder, pour chaque parcelle, à une estimation du volume des arbres sur pieds, qui est ensuite transformé en poids. Le poids ainsi déterminé peut être pondéré par le prix de vente (cellulose ou adjudication) et déterminer la juste valeur du bois sur pieds.

1.11 IMPÔTS

1.11.1 Impôts exigibles

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur pour chaque activité et chaque localisation d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.11.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés en cas de différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.
Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.
Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.
Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents à des gains et pertes latents comptabilisés en dehors du résultat en application des normes IFRS. Tel peut être le cas par exemple des pertes et gains latents liés aux instruments de dettes comptabilisés dans la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » ou aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de cash-flows futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.
Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique «Impôt sur les bénéfices» du compte de résultat.

1.12 CONCESSIONS

IFRIC 12 traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire.
Ces interprétations précisent les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement ;le concédant a l'obligation d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant) ;
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre ;
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

En application d'IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature de la rémunération à recevoir. Ainsi :

- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire obtient un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier, soit directement de la part du concédant, soit indirectement par l'intermédiaire des garanties données par le concédant sur le montant des encaissements de la part des usagers du service public (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti contractuellement);
- Dans les autres cas, le modèle « actif incorporel » est applicable : le concessionnaire bénéficie alors d'un simple droit à facturer les usagers du service public; le concessionnaire est payé en substance par l'usager.

Ainsi, dans le cas où les usagers paient le Groupe mais où, en fait, la collectivité garantit les montants qui seront versés pendant la durée du contrat (via, par exemple, un Taux de Rendement Interne garanti), il convient de considérer qu'en substance, c'est la collectivité qui paie et que c'est le modèle « actif financier » qui doit être retenu. En pratique, sont concernés les contrats BOT (Build Operate Transfer) signés avec des collectivités et relatifs à des services publics (assainissement d'eau, incinération d'ordures ménagères).
En revanche, dans le cas où la collectivité paie le Groupe mais n'est en fait qu'un simple intermédiaire collecteur de tarifs et ne donne pas de garantie sur les montants qui seront versés (accord de simple « pass through »), il convient de considérer qu'en substance, ce sont les usagers qui paient et que c'est le modèle «actif incorporel» qui doit être retenu.
Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soi le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.
En application de ces principes :

- Les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant, en tant qu'éléments d'infrastructure dont l'accès est donné au concessionnaire pour les besoins de l'accord de service, ne pouvant être cédées et étant remises gratuitement en fin de contrat au concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière. En particulier, les éléments d'infrastructure confiés pendant la durée du contrat au concessionnaire par le concédant aux fins d'entretien et de maintenance ne sont pas inscrits dans l'état de situation financière;

- Les éléments d'infrastructure réalisés par le concessionnaire sont comptabilisés de la façon suivante :
  - en cas d'application du modèle « actif incorporel », la juste valeur des travaux représente le coût d'acquisition de l'actif incorporel qui est comptabilisé au moment de la construction des ouvrages s'il est prévu que les travaux génèrent des avantages économiques futurs (par exemple extension de réseau). Dans le cas contraire, la valeur actualisée des engagements de travaux est comptabilisée « ab initio » en contrepartie d'une dette de concession ;
  - en cas d'application du modèle « actif financier » la créance sur le concédant est comptabilisée au moment de la construction des ouvrages à la juste valeur des travaux ;
  - lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un engagement de paiement de la part du concédant, cette part est comptabilisée en actif financier à hauteur du montant garanti par le concédant et en immobilisation incorporelle pour le solde selon un modèle qualifié de mixte.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats dont les modalités peuvent différer (obligation de remise en état contractuelle, plan de renouvellement contractuel, compte de suivi contractuel…).
Elles sont comptabilisées soit à l'actif dans les états de situations financières en tant qu'actif incorporel ou actif financier suivant le modèle applicable au contrat si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant), soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).
Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif pour renouvellement lorsque, à une date donnée, il existe un décalage temporel entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Note 2 : Jugements utilisés dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.
Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.
Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.
Ainsi, c'est en particulier le cas :

- de l'évaluation des pertes de crédit attendues comptabilisées au titres des prêts et créances, des créances commerciales et des créances locatives, des instruments de dettes en portefeuille, des engagements de prêts et des garanties financières lorsque ces instruments ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par résultat ; l'estimation des pertes de crédit attendues requiert l'utilisation de modèles complexes et de nombreuses hypothèses relatives aux conditions économiques et au comportement du risque de crédit, comme par exemple la probabilité de défaut d'un débiteur et la perte de crédit qui pourrait en résulter, l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit ou encore la prise en compte d'informations prospectives ; les méthodes d'estimation et hypothèses utilisées sont détaillées en note 1.3.9 ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en «Actifs à la juste valeur par capitaux propres ou en «Instruments financiers à la juste valeur par résultat» à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux états financiers ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et corporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.
- Il en est de même des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.

Note 3 : Informations sur le périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe CDG comprend 140 entités au 31 décembre 2018, celles-ci se répartissent comme suit :

	Nombre d'entités	ME	IG
31.12.2017	**143**	40	103
31.12.2018	**140**	42	98

ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

	Nombre d'entités	ECR	HFA	IML	HZT	ATI	ARS	AUT
31.12.2017	143	9	24	22	37	22	3	26
31.12.2018	140	9	24	21	35	21	3	27

ECR : Banques & établissements de crédit
HFA : Holding, Fonds, autres activités financières
IML : Promotion immobilière et immobilier locatif
HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques
ATI : Aménagement territorial et infrastructures
ARS : Assurance et réassurance
AUT : Autres activités

Au 31.12.2018, le périmètre de consolidation du Groupe CDG se présente comme suit :

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
CAISSE DE DEPOTS ET DE GESTION	Banques & établissements de crédit	HOLDING	100	100
BNDE	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	30	30
MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
CAP MEZZANINE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	42,86	42,06
CAPMEZZANINE II	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	36,98	36,22
FINEA	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100	99,36
DXC	Autres activités	Mise en équivalence	49	49
FONDS CARBONE	Autres activités	Mise en équivalence	50	50
FONDS SINDIBAD	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20,83	20,83
FONDS JAIDA	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	32,01	32,01
LOTERIE NATIONALE	Autres activités	Intégration globale	100	100
Société de répartition des billets de loteries	Autres activités	Intégration globale	100	52,43
CLUB AL WIFAQ	Autres activités	Intégration globale	100	97,21
SOCIETE HOTELIERE DE NADOR	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SOCIETE HAY RIAD ANDALOUS	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	100
MDINABUS	Autres activités	Mise en équivalence	34	34
FOND MAROCAIN FORESTIER	Autres activités	Mise en équivalence	50	50
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT PRIVEE	Autres activités	Intégration globale	100	51,18
FONCIERE UIR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40,02	40,02
PARADISE HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
WAFA HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
LE LIDO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
TICHKA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
ITER ERFOUD	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SITZAG	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
MAHD SALAM	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
FONDS DE GARANTIE DEDIE A LA COMMANDE PUBLIQUE	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	25	25
FOND DE GARANTIE AMORCAGE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
AJARINVEST	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	86,87
HOLDCO	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
INFRAMAROC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	69,24
SOCIETE D'EAU DESSALEE D'AGADIR	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	49	33,93
BOURSE DE CASABLANCA	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	29,10	28,05
CMVT INTERNATIONAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
TECK CAPITAL MANAGMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC SA (ACAMSA)	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	55,56
FONCIERE CHELLAH	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	100
ARRIBAT CENTRE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	100
ALDAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	40	40
FONCIERE CHELLAH INDUSTRIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	100
ACACIA PARTICIPATIONS	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
MADAEF	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SAI M'DIQ	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	32,55	32,55
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE RESIDENCES TOURISTIQUES	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
NEW MARINA CASABLANCA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SOCIETE MAROCAINE DE VALORISATION DES KASBAHS	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	43	43,30
SOCIETE HOTELIERE DE OUED NEGRO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE RESORTS A M'DIQ	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DES HOTELS DU NORD B	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SDRT IMMO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100	94,41
UPLINE INVEST FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	22,50	21,24
JAWHARAT CHAMAL	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	30	28,32
Société d'Aménagement de la Vallée de Oued Martil	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	20,83	20,83
CDG CAPITAL	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100	100
CDG CAPITAL BOURSE	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
CDG CAPITAL GESTION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
CDG CAPITAL REAL ESTATE	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
CDG CAPITAL PRIVATE EQUITY	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
CDG CAPITAL INFRASTRUCTURES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
CIH BANK	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100	67,17
CREDITLOG3	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	67,17
CREDITLOG4	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	67,17
MAGHREB TITRISATION	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	50,66
CIH COURTAGE	Assurance et réassurance	Intégration globale	100	67,17
MAROC LEASING	Banques & établissements de crédit	Mise en équivalence	34,01	22,85
LE TIVOLI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	60,02
SOFAC	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100	44,54
SOFASSUR	Assurance et réassurance	Intégration globale	100	44,54
RHOSN ANNAKHIL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	53,74
SANGHO CLUB HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	67,17
QMB COMPANY	Banques & établissements de crédit	Intégration globale	100	46,87
FIPAR HOLDING	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
MEDITEL	Autres activités	Mise en équivalence	25,50	25,50
TANGER MED PORT AUTORITY	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	32,28	32,28
CDG DEVELOPPEMENT	Holding, Fonds, autres activités financières	Intégration globale	100	100
AUDA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
CELLULOSE DU MAROC	Autres activités	Intégration globale	100	100,00
EUCAFOREST	Autres activités	Intégration globale	100	100,00
CIVAC	Autres activités	Intégration globale	100	100
CREATIVE TECHNOLOGIE	Autres activités	Intégration globale	100	100
MAROC NUMERIC FUND	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20	20
MITC CAPITAL	Holding, Fonds, autres activités financières	Mise en équivalence	20	20
DYAR AL MADINA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	83,68
EXPROM FACILITIES	Autres activités	Mise en équivalence	40	40
SFCDG	Autres activités	Intégration globale	100	70
AIGLEMER PAPER	Autres activités	Intégration globale	100	100
NOREA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
RESORT CO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	41,39	41,39
ROYAL GOLF DE FES	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SAMAZ	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	42,53	42,53
HOTELS AND RESORTS OF MOROCCO	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	100
SOMADET	Autres activités	Intégration globale	100	100
JNANE SAISS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100

Entité	Secteur opérationnel	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
SONADAC	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	50,04
SOTHERMY	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	98,83
COTHERMY	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	98,83
STE ZENATA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
SEM TEMARA	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49
CASA DEVELLOPEMENT	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49
PATRILOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50	50
OUEDCHBIKA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35,00	35
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	66
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION STATION TAGHAZOUT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	45	45
SAIDIA MARINA MANAGEMENT	Ste hôtelières et Z. touristiques	Intégration globale	100	33
CHBIKA RIVE HOTEL	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	35	35
NOVEC	Autres activités	Intégration globale	100	97,18
INGEPLAN	Autres activités	Intégration globale	100	84,22
TANGER MED ENGINEERING	Autres activités	Mise en équivalence	49,03	47,65
CG PARKING	Autres activités	Intégration globale	100	100
RABAT PARKING	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49
AVILMAR	Autres activités	Mise en équivalence	49,00	49
MEDZ	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
SAVCI	Ste hôtelières et Z. touristiques	Mise en équivalence	34	34,00
NEMOTEK TECHNOLOGIE	Autres activités	Intégration globale	100	100
MEDZ INDUSTRIELS PARKS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
CAMEROUNAISE DES EAUX	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	33,33	33,31
OUED FES	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
SAPS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	68
HALIOPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	51
AFZI	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
AGROPOLIS	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
TECHNOPOLE OUJDA	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
MEDZ SOURCING	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
MID PARC INVESTMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
ATLANTIC FREE ZONE MANAGEMENT	Aménagement territorial et infrastructures	Intégration globale	100	100
MIDPARC SA	Aménagement territorial et infrastructures	Mise en équivalence	34	34
CGI	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
AL MANAR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
DYAR AL MANSOUR	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
SAMEVIO	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	69,97
MAJOR DEVELOPPEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
SOCIETE D'EXTENSION ET DE PROMOTION DU GOLF DE BENSLIMANE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	49,54	49,52
AMENAGEMENT DE LA VILLE VERTE DE BOUSKOURA	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	50,62
IMMOLOG	Promotion immobilière et immobilier locatif	Mise en équivalence	50	49,98
GOLF MANAGEMENT MAROC	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
GOLF GREEN COMPAGNIE	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
CASA GREEN TOWN FACILITIES	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
MARINA MANAGEMENT COMPANY	Promotion immobilière et immobilier locatif	Intégration globale	100	99,95
LES DOMAINES ZNIBER	Autres activités	Mise en équivalence	23	22,60

Note 4 : Changement de méthodes comptables

4.1 MÉTHODES COMPTABLES

Au sens de la norme IAS 8, les méthodes comptables peuvent être définies comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entreprise pour établir et présenter ses états financiers.

Les méthodes comptables sont constituées par le référentiel des normes IAS/IFRS et interprétations SIC/IFRIC, toutefois, en absence de norme ou interprétation spécifique concernant le traitement d'une opération particulière, l'entité aura recours au jugement du management pour appliquer des méthodes comptables pertinentes pour la prise de décisions des utilisateurs et fiables pour les états financiers (résultats et position financière de l'entreprise fidèle, vision économique des transactions ou autres événements neutres, prudentes et dans le respect des règles). Néanmoins, l'entité doit s'assurer de la permanence des méthodes comptables appliquées pour toutes transactions similaires, autres événements et circonstances.

4.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE TRAITEMENT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Un changement comptable doit être effectué seulement s'il conduit à une présentation plus pertinente et fiable dans les états financiers de l'entreprise, ou s'il est imposé par une norme ou une interprétation d'une norme. L'adoption d'une méthode comptable pour des événements ou transactions qui diffèrent en substance de ceux passés, ou pour des éléments qui ne s'étaient pas produits précédemment ou qui étaient jusqu'alors non significatifs ne constitue pas un changement de méthode comptable au sens de la norme IAS 8.

La norme distingue deux sources de changement de méthodes comptables (en dehors des changements liés à la première adoption des normes IFRS) :

- un changement volontaire de méthodes comptables doit être appliqué rétrospectivement, comme si cette nouvelle méthode avait toujours été utilisée, et ce sur la base des informations et hypothèses disponibles à l'origine; le montant des ajustements afférent aux exercices antérieurs est imputé aux capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté ;
- un changement de méthode imposé par une norme ou une interprétation : lorsqu'un tel changement intervient après la date de première adoption des IFRS, il doit être appliqué en conformité avec les dispositions transitoires spécifiques prévues par la nouvelle norme ou interprétation ; lorsque cette dernière ne prévoit pas de dispositions transitoires, le changement de méthode comptable est appliqué de manière rétrospective avec ajustements par les capitaux propres d'ouverture du premier exercice présenté.

Un changement de méthode imposé par une norme ou interprétation publiée mais non encore effective à la date de clôture doit faire l'objet d'informations complémentaires si l'entité ne l'a pas appliquée par anticipation. Notamment, des informations quantitatives ou qualitatives doivent être fournies concernant l'impact attendu de l'application de cette nouvelle norme ou interprétation.

Tout changement de méthode comptable doit faire l'objet d'informations à fournir en annexe concernant :

- le montant de l'ajustement pour l'exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté ;
- le montant de l'ajustement pour chaque ligne impactée dans les états financiers ;
- l'impact de l'ajustement correspondant sur le résultat par action de base et dilué.

Néanmoins, si l'application rétrospective des changements de méthodes comptables est impossible, la norme IAS 8 prévoit un retraitement à compter de la date où le chiffrage du retraitement est possible avec informations complémentaires à fournir en annexe concernant les circonstances de la non application rétrospective sur l'ensemble des exercices antérieurs et la description des retraitements effectués (date d'application, nature).

4.3 IMPACTS DE LA PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 9, INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 a été publiée par l'IASB en juillet 2014 avec une date de première application au 1er janvier 2018. Cette norme définit de nouveaux principes en matière :

- de classement et d'évaluation des instruments financiers,
- de dépréciation pour risque de crédit des instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, des engagements de financement et garanties financières donnés, des créances de location, des créances commerciales et actifs sur contrats,
- ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture générale (ou micro-couverture).

Ces nouveaux principes sont détaillés dans la partie Principes et méthodes comptables, note 1.3.

L'application de la norme IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 est rétrospective : l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'arrêté à fin décembre 2018.

Les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs présentés à titre de comparatifs. Le Groupe a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes au 31 décembre 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

Le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018, retraité au titre du reclassement de la valeur nette comptable au 31 décembre 2017 des actifs financiers (déterminée conformément à IAS 39) dans les nouvelles catégories comptables de la norme IFRS 9 et des impacts correspondants en matière d'évaluation, est présenté en note 4.3.1. En revanche, et comme autorisé par les dispositions transitoires de la norme IFRS 9, les informations requises par la norme IFRS 7 telles qu'amendées par la norme IFRS 9 sont fournies pour la période à fin décembre 2018. Lorsque pertinent, les notes annexes relatives à la période 2017 sous IAS 39 sont rappelées pour mémoire.

Les notes ci-après mettent en évidence l'impact des changements ayant affecté de manière significative le Groupe CDG.

4.3.1 Classification et évaluation des instruments financiers

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et des modèles de gestion des instruments de dettes détenus par les entités du Groupe CDG a abouti notamment :

- au maintien de l'ensemble des prêts aux établissements de crédit et à la clientèle dans la catégorie « coût amorti », le seul changement affectant ces prêts étant lié aux nouveaux principes de provisionnement des pertes de crédit ;
- à la classification des instruments de dette (portefeuille obligataire, bons du Trésor, etc.) antérieurement classés en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » soit en juste valeur par résultat (notamment les instruments ne répondant pas à la définition d'un « prêt basique »), soit en juste valeur par capitaux propres (obligations, bons du Trésors, etc. respectant le critère de « prêt basique » et gérés selon le modèle mixte) ; ces derniers donnent lieu à dépréciation conformément aux principes de la norme IFRS 9 ; toutefois, le portefeuille d'instruments de dette admis en représentation des provisions techniques des assurances antérieurement classé en actifs financiers disponibles à la vente a été reclassé en Actifs financiers au coût amorti, ces actifs étant gérés selon un modèle « collecte » ;
- au reclassement des instruments de capitaux propres (actions, etc.) et des parts d'OPCVM et assimilés antérieurement classés en actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie «juste valeur par résultat» à l'exception de des actions classées sur option irrévocable en « actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option » (cf. note 4.3.2).
- au maintien dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat des actifs déjà classés dans cette catégorie sous IAS 39.

Conformément à la norme IFRS 9, les modèles de gestion retenus pour la classification des actifs financiers sont ceux qui sont en place au 1er janvier 2018. Ces modèles n'ont pas été modifiés par rapport aux modèles en place avant cette date.

Le tableau ci-après permet de mettre en évidence les reclassements opérés au 1er janvier 2018 entre les catégories IAS 39 et les catégories IFRS 9. Ces reclassements ont été opérés à méthodes d'évaluation constantes (sur la base donc des valeurs nettes comptables IAS 39 au 31 décembre 2017). Les impacts de ces reclassements en matière d'évaluation sont présentés en note 4.3.2.

(en milliers de dirhams)

Catégorie comptable IAS 39	Nature des actifs financiers	Valeur nette IAS 39 au 31.12.2017	Catégorie comptable IFRS 9	Valeur nette Au 01.01.2018
Coût amorti - Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux)	2.100.441	Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux)	2.100.441
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8.822.275	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.822.275
	Instruments dérivés hors couverture et hors dérivés incorporés	-		
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (sur option)	-
	Dérivés incorporés comptabilisés séparément du contrat hôte	-	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (dérivés)	-
Instruments dérivés de couverture – JV par résultat	Instruments dérivés hors couverture	-	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-
Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments de dette SPPI – modèle de gestion « collecte des flux »	-	Titres au coût amorti	-
	Instruments de dette SPPI – modèle de gestion mixte	13.171.863	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13.171.863
	Instruments de dette non SPPI	290.210	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Non SPPI)	290.210
	Instruments de capitaux propres	18.755.509	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11.218.723
			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable (JVOCI NR)	7.536.786
	Parts d'OPCVM et assimilés	17.616.338	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	17.616.338
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	Prêts et créances auprès des établissements de crédit – SPPI – modèle de gestion « collecte des flux »	15.094.814	Prêts et créances auprès des établissements de crédit assimilés au coût amorti	15.094.814
	Prêts et créances auprès des établissements de crédit non SPPI	-	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Non SPPI)	-
Prêts et créances auprès de la clientèle	Prêts et créances auprès de la clientèle – SPPI – modèle de gestion « collecte des flux »	42.410.958	Prêts et créances auprès de la clientèle assimilés au coût amorti	42.410.958
	Prêts et créances auprès de la clientèle – Non SPPI	-	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Non SPPI)	-
Placements détenus jusqu'à l'échéance – Coût amorti	Instruments de dette SPPI	34.429.121	Titres au coût amorti	34.429.121
	Instruments de dette non SPPI	685.200	Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Non SPPI)	685.200

Le tableau ci-après est une synthèse du tableau de passage ci-dessus et reprend par total les catégories comptables IAS 39 et IFRS9.

(en milliers de dirhams)

Catégorie comptable IAS 39	Total par catégorie IAS 39	Catégorie comptable IFRS 9	Total par catégorie IFRS 9 (avant réestimation éventuelle conformément à IFRS9)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.822.275	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38.632.747
Actifs financiers disponibles à la vente	49.833.921	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	20.708.649
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	15.094.814	Prêts et créances auprès des établissements de crédit assimilés- coût amorti	15.094.814
Prêts et créances auprès de la clientèle	42.410.958	Prêts et créances auprès de la clientèle assimilés- coût amorti	42.410.958
Placements détenus jusqu'à l'échéance – Coût amorti	35.114.321	Titres au coût amorti	34.429.121

Les explications ci-dessous détaillent comment l'application d'IFRS9 a eu pour conséquence des reclassements entre catégories (cf. tableaux ci-dessus) :

A – Instruments de dette précédemment comptabilisés en «Actifs financiers disponibles à la vente» ou en «Actifs détenus jusqu'à échéance» n'ayant pas passé le «test SPPI» :

L'instrument de dette ayant fait l'objet d'un reclassement est un titre dont la rémunération est en partie liée à des conditions de performance de l'entreprise. Cette clause ne passe pas le critère selon lequel les remboursements du capital et des intérêts n'intègrent que le risque de crédit et la valeur temps.

B – Classement des instruments de capitaux propres et des parts d'OPCVM et assimilés dans la catégorie « juste valeur par résultat » :

Les instruments de capitaux propres et parts d'OPCVM antérieurement classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés dans la catégorie juste valeur par résultat » conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, à l'exception des instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe a opté de manière irrévocable, comme autorisé par la norme IFRS 9, pour la comptabilisation dans la catégorie juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable.

Le montant total de la juste valeur reclassée entre les deux catégories à l'actif s'élève à 29 125 MMAD et le montant des « gains et pertes latents » correspondants reclassés en réserves d'ouverture à la date de première application s'élèvent à 1 439 MMAD.

C – Classement d'instruments de capitaux propres sur option irrévocable à la juste valeur par capitaux propres:

Le Groupe a choisi de manière irrévocable de classer des titres stratégiques pour un montant de 7 537 MMAD en juste valeur par capitaux propres comme autorisé par la norme IFRS9. Ces titres étaient auparavant classés en « Actifs disponibles à la vente ». Les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne seront plus recyclés en résultat en cas de cession.

D – Reclassements de catégorie IAS 39 n'existant plus sous IFRS 9 sans changement d'évaluation :

En complément de ce qui précède, les instruments de dette suivants ont été reclassés dans les nouvelles catégories sans changement d'évaluation :

- les « actifs financiers disponibles à la vente » désormais classés en « actifs à la juste valeur par capitaux propres » ;
- les « titres détenus jusqu'à l'échéance » désormais classés en « actifs au coût amorti ».

4.3.2 Passage du bilan IAS 39 à IFRS 9

Les tableaux ci-après présentent le passage entre les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017 (IAS 39) et celles au 1er janvier 2018 (IFRS 9) par catégorie d'actifs financiers en tenant compte des reclassements et changements en matière d'évaluation.

4.3.2.1 Tableau de passage en coût amorti

(en milliers de dirhams)

Tableau de passage en coût amorti	31.12.2017 IAS 39 Valeur nette comptable	Impact des reclassements	31.12.2017 après reclassement	Impacts des changements d'évaluation	01.01.2018 IFRS 9 Valeur nette comptable
Coût amorti					
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Ouverture IAS 39 et clôture sous IFRS9	2.100.441	0	2.100.441	0	2.100.441
Prêts et créances auprès des établissements de crédit					
Ouverture IAS 39	15.094.814				
Reclassement en JVRT (Non SPPI)		0			
Ajustement des provisions : pertes de crédit attendues				-5.846	
clôture sous IFRS 9 (en coût amorti)			15.094.814	-5.846	15.088.968
Prêts et créances auprès de la clientèle					
Ouverture IAS 39	42.410.958				
Reclassement en JVRT (Non SPPI)		0			
Ajustement des provisions : pertes de crédit attendues				-283.971	
clôture sous IFRS 9 (en coût amorti)			42.410.958	-283.971	42.126.987
Placement détenus jusqu'à l'échéance					
Ouverture IAS 39	35.114.321				
Reclassement en Titres au coût amorti		-34.429.121			
Reclassement en actifs financiers à la juste valeur par résultat (titres non SPPI)		-685.200			
Reclassement en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (changement de modèle)		0	0		0
Clôture sous IFRS 9					
Titres au coût amorti					
Ouverture IAS 39	0				
Reclassement en provenance des placements détenus jusqu'à échéance		34.429.121			
Reclassements en provenance des actifs financiers disponibles à la vente		0			
Ajustement des provisions : pertes de crédit attendues				-30.308	
Clôture sous IFRS 9			**34.429.121**	**-30.308**	**34.398.813**

4.3.2.2 Tableau de passage en actifs à la juste valeur par capitaux propres (JVOCI)

(en milliers de dirhams)

Tableau de passage en actifs à la juste valeur par capitaux propres (JVOCI)	31.12.2017 IAS 39 Valeur nette comptable	Impact des reclassements	31.12.2017 après reclassement	Impacts des changements d'évaluation	01.01.2018 IFRS 9 Valeur nette comptable
Actifs financiers disponibles à la vente	49.833.921				
Ouverture IAS 39	49.833.921				0
Reclassement des instruments de capitaux propres, OPCVM et Assimilés en Juste valeur par Résultat		-28.835.061			
Reclassement des instruments de capitaux propres en Juste valeur par capitaux propres non recyclables (option irrévocable)		-7.536.786			
Reclassement d'instruments de dettes en Juste Valeur par Résultat (Non SPPI)		-290.210			
Reclassement des instruments de dettes (SPPI) en Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (modèle de gestion mixte)		-13.171.863			
Reclassement titres au coût amorti		0			
Clôture sous IFRS 9 Actifs financiers disponibles à la vente			0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Ouverture IAS 39	0				
Reclassement d'actifs financiers (instruments de dette) disponibles à la vente		13.171.863			
Reclassement d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (changement de modèle de gestion)		0			
Ajustement des provisions : pertes de crédit attendues				-261	
Clôture sous IFRS 9 (JVOCI Recyclables)			13.171.863	-261	13.171.602
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables					
Ouverture IAS 39	0				
Reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente (instruments de capitaux propres)		7.536.786			
Clôture sous IFRS 9 (JVOCI Non Recyclables)			7.536.786	0	7.536.786
Clôture sous IFRS 9 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			**20.708.649**	**-261**	**20.708.388**

4.3.2.3 Tableau de passage en actifs à la juste valeur par résultat (JVR)

(en milliers de dirhams)

Tableau de passage en actifs à la juste valeur par résultat (JVR)	31.12.2017 IAS 39 Valeur nette	31.12.2017 reclassé	31.12.2017 après reclassement	Impacts des changements d'évaluation	01.01.2018 IFRS 9 Valeur nette
Actif à la juste valeur par résultat					
Ouverture IAS 39 (JVRT)	8.822.275				
Reclassement des instruments capitaux propres en provenance des actifs financiers disponibles à la vente		11.218.723			
Reclassement des instruments de dettes en provenance des actifs financiers disponibles à la vente et Non SPPI		290.210			
Reclassement des instruments de dettes en provenance des actifs détenus jusqu'à échéance et Non SPPI		685.200		-11.700	
Reclassement en provenance des Prêts et créances établissement de crédit (Non SPPI)					
Reclassement en provenance des Prêts et créances Clientèle (Non SPPI)					
Reclassement des parts d'OPCVM et assimilés en provenance des actifs disponibles à la vente		17.616.338			
Clôture sous IFRS 9	**8.822.275**	**29.810.471**	**38.632.747**	**-11.700**	**38.621.047**

Un montant de 1 439 MMAD a été reclassé de la rubrique « autres éléments du résultat global » en « réserves consolidées » sans impact sur les capitaux propres d'ensemble, suite au reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente dans la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » (notamment les instruments de capitaux propres et parts d'OPCVM).

4.3.3 Passage des dépréciations IAS 39 aux dépréciations IFRS 9

L'impact brut de l'évaluation des pertes de crédit attendues conformément à IFRS 9 s'élève à 339 MMAD et a été comptabilisé dans les réserves à l'ouverture au 1er janvier 2018.

Le tableau ci-après permet de réconcilier le montant des provisions comptabilisées au 31 décembre 2017 selon le modèle des pertes avérées IAS 39 et le montant des provisions au 1er janvier 2018 déterminées en application du nouveau modèle des pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 :

(en milliers de dirhams)

Passage des dépréciations IAS 39 aux dépréciations IFRS 9	Provisions IAS 39/ IAS 37 au 31.12.2017	Reclassement	Réévaluation	Provisions IFRS 9 au 01.01.2018
Prêts et créances (coût amorti IAS 39) Prêts vs créances au coût amorti (IFRS 9)				
Valeurs en Caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	6.194	0	5.846	12.040
Prêts et créances auprès de la clientèle	1.558.665	0	283.971	1.842.636
Placements détenus jusqu'à l'échéance/Titres au coût amorti (IFRS 9)				
Titres au coût amorti	31.819	0	30.308	62.127
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39) / Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres (IFRS 9)				
Instruments de dette SPPI – modèle de gestion mixte	0	0	24.478	24.478
Engagements de prêts et contrats de garantie financière				
Provisions sur Engagement de prêts à la clientèle	29.323	0	-5.203	24.119
Provisions pour contrat de garantie financières			0	0
Total	**1.626.001**	**0**	**339.400**	**1.965.400**

(en milliers de dirhams)

Ventilation des dépréciations des actifs financiers sous IAS 39	31.12.2017	
	Dépréciations collectives	Dépréciations individuelles
Dépréciations IAS 39	211.799	1.414.202

Répartition de la dépréciaqtion par Buckets	Provisions IFRS 9 au 01.01.2018	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Prêts et créances (coût amorti IAS 39) Prêts vs créances au coût amorti (IFRS 9)				
Valeurs en Caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	12.040	5.868		6.172
Prêts et créances auprès de la clientèle	1.842.636	166.143	152.488	1.524.005
Placements détenus jusqu'à l'échéance / Titres au coût amorti (IFRS 9)				
Titres au coût amorti	62.127	11.387	3.525	47.215
Actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39) / Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres (IFRS 9)				
Instruments de dette SPPI – modèle de gestion mixte	24.478	23.046		1.432
Engagements de prêts et contrats de garantie financière				
Provisions sur Engagement de prêts à la clientèle	24.119	10.077	1.626	12.417
Provisions pour contrat de garantie financières	0	0	0	0
Total	**1.965.400**	**216.522**	**157.638**	**1.591.240**

Note 5. Informations relatives au bilan

5.1 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dirhams)

	Juste valeur au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2018
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.961.704	13.831.750	10.939.596	8.853.858
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	32.659.342	9.213.719	4.856.587	37.016.475
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**38.621.047**	**23.045.469**	**15.796.183**	**45.870.333**

5.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

	Juste valeur au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Variation de juste valeur	Juste valeur au 31.12.2018
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	13.171.602	2.943.928	1.872.440	-283.484	13.959.606
Bons du Trésor	6.352.459	1.665.048	452.235	-338.491	7.226.781
Autres instruments	6.819.143	1.278.881	1.420.205	55.007	6.732.825
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.536.786	798.610	0	-1.038.765	7.296.630
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**20.708.388**	**3.742.538**	**1.872.440**	**-1.322.250**	**21.256.237**

▪ *Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables*

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d'impôt sur instruments de dette comptabilisées directement en capitaux propres recyclables au 31 décembre 2018 :

(en milliers de dirhams)

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	31.12.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du trésor	7.056.662	7.532	3.464
Autres obligations et titres à revenu fixe	6.902.945	179.556	327
Total instruments de dettes	13.959.606	187.088	3.791
Prêts et créances auprès des établissements de crédit	0	0	0
Prêts et créances auprès de la clientèle	0	0	0
Total des prêts et créances	0	0	0
Total des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JVOCI)	**13.959.606**	**187.088**	**3.791**
Impôt		69.223	1.403
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**13.959.606**	**117.866**	**2.389**

▪ *Instruments de capitaux comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables*

Le tableau ci-après met en évidence les plus et moins-values latentes nettes d'impôt sur instruments de capitaux propres comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables au 31 décembre 2018 :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018			
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Gains et pertes latents sur la période
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7.296.630	656.581	509.320	-1.134.789
Impôts		219.372	188.448	410.276
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		**437.209**	**320.871**	**-724.513**

5.3 PRÊT ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

▪ *Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés*

(en milliers de dirhams)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	31.12.2018	31.12.2017
A vue	**2.380.722**	**3.050.360**
Comptes ordinaires	2.127.395	2.510.360
Prêts et comptes au jour le jour	0	540.000
Valeur en reçues en pension au jour le jour	253.328	0
A terme	**9.197.745**	**12.050.648**
Prêts et comptes à terme	7.708.630	10.984.877
Valeur en reçues en pension à terme	1.486.348	1.061.561
Prêts subordonnés aux établissements de crédit et assimilés	0	0
Créances rattachées	2.767	4.210
Total Brut	**11.578.467**	**15.101.008**
Dépréciation	-15.745	-6.194
TOTAL NET	**11.562.722**	**15.094.814**

▪ *Prêts et créances sur la clientèle*

(en milliers de dirhams)

Prêts et créances sur la clientèle	Secteur public	Secteur privé			Prêts et créances au 31.12.2018	Prêts et créances au 31.12.2017
		E. financières	E. non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	**0**	**275.769**	**5.380.075**	**139.319**	**5.795.163**	**4.639.717**
Comptes à vue débiteurs	0	107.401	1.439.212	17.670	1.564.284	1.596.514
Créances commerciales sur le Maroc	0	5.586	620.892	0	626.478	478.066
Crédits à l'exportation	0	0	28.232	21.906	50.138	18.825
Autres crédits de trésorerie	0	162.782	3.291.739	99.743	3.554.264	2.546.311
Crédits à la consommation	**0**	**0**	**0**	**7.155.024**	**7.155.024**	**6.093.328**
Crédits à l'équipement	**695.832**	**0**	**2.641.310**	**538.729**	**3.875.871**	**2.215.573**
Crédits immobiliers	**0**	**54.357**	**7.296.228**	**17.625.518**	**24.976.103**	**24.187.682**
Autres crédits	**138.147**	**503.167**	**46.879**	**791.184**	**1.479.376**	**1.442.540**
Créances acquises par affacturage	**1.215.449**	**0**	**111.042**	**0**	**1.326.491**	**0**
Créances subordonnées à la clientèle	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Intérêts courus à recevoir	**9.378**	**-25.166**	**20.745**	**46.962**	**51.919**	**65.313**
Créances en souffrance Bucket 3	**5.229**	**562**	**875.505**	**2.995.304**	**3.876.600**	**3.384.521**
Dépréciation	**0**	**0**	**-465.326**	**-1.611.526**	**-2.076.852**	**1.557.252**
Valeurs reçues en pension	**0**	**634.814**	**911.404**	**62.563**	**1.608.781**	**1.939.537**
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	**2.064.035**	**1.443.503**	**16.817.862**	**27.743.075**	**48.068.475**	**42.410.958**

5.4 TITRES AU COÛT AMORTI

(en milliers de dirhams)

	Juste valeur au 01.01.2018	Augmentation	Diminution	Juste valeur au 31.12.2018
1 an	0	0	0	0
2 ans	1.720.477	10.300.782	649.601	11.371.658
5 ans	1.601.932	4.644.640	636.500	5.610.071
10 ans	5.234.357	11.453.895	482.334	16.205.918
15 ans	22.656.926	0	18.444.172	4.212.754
20 ans	3.247.248	0	2.446.518	800.731
Total valeur brute	**34.460.940**	**26.399.317**	**22.659.125**	**38.201.132**
Dépréciation	62.127	55.545	15.396	102.277
Total valeur nette	**34.398.813**	**26.343.771**	**22.643.729**	**38.098.855**

5.5 EVOLUTION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Les dépréciations comptabilisées sur la période sont impactées par plusieurs facteurs, comme décrit ci-dessous:

- Passages entre la phase 1 et les phases 2 ou 3 dus à une augmentation (ou diminution) significative du risque de crédit ou aux passages en défaut de certains actifs financiers, lesquels impactent les montants des dépréciations (pertes de crédit attendues à 1 mois ou à maturité) ;
- Dépréciations additionnelles au titre de nouveaux actifs financiers comptabilisés au cours de l'exercice et reprises de provisions au titre d'actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice ;
- Impacts sur le calcul des pertes de crédit attendues des changements d'estimations des probabilités de défaut, expositions en cas de défaut et pertes en cas de défaut, liés aux actualisations régulières de ces paramètres de risques pris en compte dans les modèles de pertes attendues ;
- Impacts sur le calcul des pertes attendues des changements réalisés sur les modèles et hypothèses ;
- Impact de la désactualisation liée au passage du temps ;
- Impact de la conversion des actifs financiers libellés en devise étrangère et autres mouvements; et
- Actifs financiers décomptabilisés au cours de l'exercice et dépréciations relatives aux actifs comptabilisés en pertes au cours de la période.

Le tableau ci-dessous détaille les variations des valeurs brutes et provisions pour dépréciation au cours de la période liées à ces différents facteurs :

5.6 IMPÔTS COURANTS ACTIF ET PASSIF

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Charges d'impôts courants	713.112	830.142
Charge d'impôts différés	-45.266	-75.459
Impôts sur les résultats	**667.846**	**754.683**

	31.12.2018	31.12.2017
Actifs d'impôts différés	4.113.414	3.803.178
Passifs d'impôts différés	1.912.497	2.167.432
Position nette	**2.200.918**	**1.635.747**

5.7 COMPTES DE RÉGULARISATION, AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Comptes de régularisation	517.994	688.281
Autres actifs	53.175.488	50.894.650
Provisions sur comptes de régularisation et autres actifs (1)	2.282.730	2.327.016
Comptes de régularisation et autres actifs	**51.410.752**	**49.255.915**

(1) Les modalités de calcul des provisions pour dépréciation des créances commerciales et locatives sont détaillées dans la note 1.3.9.

	31.12.2018	31.12.2017
Comptes de régularisation	2.715.743	1.733.931
Autres passifs	16.394.551	17.987.614
Comptes de régularisation et autres passifs	**19.110.295**	**19.721.545**

5.8 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT

Cette catégorie comprend les terrains et immeubles de placement ainsi que les immobilisations d'exploitation incorporelles et corporelles.

(en milliers de dirhams)

	31.12.2017			31.12.2018		
	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable	Valeur brute	Cumul amort et pertes de valeurs	Valeur nette comptable
Immeubles de placement	**6.154.752**	**625.756**	**5.528.996**	**7.102.025**	**1.190.441**	**5.911.584**
Terrains et constructions	11.192.694	3.326.541	7.866.153	9.372.096	1.804.785	7.567.312
Installations techniques, matériel et outillages	5.479.280	3.615.353	1.863.927	3.847.015	2.365.983	1.481.031
Biens mobiliers donné en location	3.243	880	2.362	-35.210	155	-35.366
Autres immobilisations corporelles	2.829.283	2.184.100	645.183	2.770.917	2.848.158	-77.241
Immobilisations corporelles	**19.504.500**	**9.126.875**	**10.377.625**	**15.954.817**	**7.019.081**	**8.935.736**
Logiciels acquis	713.449	184.308	529.141	813.935	202.168	611.768
Logiciels développées en interne	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	391.303	599.384	-208.080	413.705	673.158	-259.453
Immobilisations incorporelles	**1.104.753**	**783.692**	**321.061**	**1.227.640**	**875.325**	**352.315**
Total immobilisations d'exploitation et de placement	**26.764.004**	**10.536.322**	**16.227.682**	**24.284.482**	**9.084.847**	**15.199.635**

Comme requis par la norme IAS 40, la juste valeur des immeubles de placements par entité se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018		31.12.2017	
	VNC	Juste valeur	VNC	Juste valeur
FONCIERE CHELLAH	2.113.253	2.507.389	1.387.965	1.658.266
CASA NEAR SHORE			1.194.148	2.539.215
MADAEF	665.229	1.294.410	1.248.517	1.294.410
CIH BANK	998.761	1.180.881	956.766	1.432.078
TECHNOPOLIS RABAT SHORE			283.412	677.349
DYAR AL MADINA	277.729	595.718	286.177	596.553
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	14.223	276.774	14.147	276.774
Société MAHD ASSALAM			157.319	390.000
NEMOTEK TECHNOLOGIE	1.522.128	2.891.722		
FONCIERE CHELLAH INDUSTRIES	159.394	191.966		
CG PARKING	3.016	25.456		
TOTAL	**5.753.734**	**8.964.317**	**5.528.450**	**8.864.645**

5.9 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition positifs se détaillent comme suit :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Ecart d'acquisition - Valeur brute	3.882.584	0	0	3.882.584
Ecart d'acquisition - Dépréciation	1.160.083	0	0	1.160.083
ECARTS D'ACQUISITION	**2.722.501**	**0**	**0**	**2.722.501**

(en milliers de dirhams)

EVOLUTION DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES	Actifs sains ou dégradés				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 1er Janvier 2018	**107.148.329**	**266.778**	**733.714**	**8.020**	**2.623.756**	**2.270.094**	**110.505.800**	**2.544.892**	**107.960.908**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	**-165.411**	**4.444**	**49.988**	**-11.617**	**115.423**	**7.174**	**0**	**0**	**0**
Passage de la phase 1 à la phase 2	-263.655	-4.567	263.655	4.567	0	0	0	0	0
Retour de la phase 2 à la phase 1	157.807	9.498	-157.807	-9.498	0	0	0	0	0
Passage de la phase 1 / phase 2 à la phase 3	-59.563	-488	-77.732	-11.072	137.296	11.560	0	0	0
Retour de la phase 3 à la phase 1 / phase 2	0	0	21.873	4.386	-21.873	-4.386	0	0	0
Total après transfert	**106.817.508**	**275.665**	**833.689**	**-15.214**	**2.854.602**	**2.284.441**	**110.505.800**	**2.544.892**	**107.960.908**
Variations des Valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour perte	**679.946**	**15.651**	**3.700.970**	**132.789**	**2.017.428**	**-51.262**	**6.398.343**	**97.178**	**6.301.165**
Nouvelle production : achat, octroi, origination	9.986.077	68.162	3.969.000	55.667	57.705	57.192	14.012.782	181.021	13.831.761
Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation (actifs modifiés/restructurés)	1.834	-4.463	3.312	-9.549	0	-39.733	5.146	-53.745	58.892
Décomptabilisations d'actifs financiers autres que les passages en pertes	-9.307.966	-223.049	-271.342	-1.597	-515.150	-512.009	-10.094.458	-736.655	-9.357.803
Passages en pertes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Evolution des paramètres de risque de crédit sur la période (PD/ LGD/EAD)	0	175.001	0	88.268	2.474.873	343.085	2.474.873	606.355	1.868.518
Changement dans le modèle/ méthodologie	0	0	0	0	0	100.203	0	100.203	-100.203
Impact de la désactualisation de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variations de périmètre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux de change et autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soldes au 31 décembre 2018	107.497.454	291.316	4.534.659	117.575	4.872.030	2.233.179	116.904.143	2.642.070	114.262.073

5.10 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de dirhams)

	BAM, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Dettes au 31.12.2018	Dettes au 31.12.2017
Comptes ordinaires créditeurs	0	15.658	42.734	1.465	59.857	53.008
Valeurs données en pension	5.771.061	580.822	0	0	6.351.883	517.701
- au jour le jour	0	430.861	0	0	430.861	0
- à terme	5.771.061	149.961	0	0	5.921.022	517.701
Emprunts de trésorerie	0	1.383.307	500.000	2.637.143	4.520.450	4.911.829
- au jour le jour	0	28.477	500.000	0	528.477	200.000
- à terme	0	1.274.430	0	191.310	1.465.740	1.461.942
- Emprunts financiers	0	80.400	0	2.445.833	2.526.233	3.249.887
Autres dettes	0	6.618.406	30.990.130	3.392.212	41.000.748	38.959.711
Intérêts courus à payer	1.441	3.506	2.736	11.064	18.747	21.062
TOTAL	**5.772.502**	**8.601.699**	**31.535.600**	**6.041.884**	**51.951.685**	**44.463.311**

5.11 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers de dirhams)

	Secteur public	Secteur privé			Dépôts au 31.12.2018	Dépôts au 31.12.2017
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	353.476	1.143.081	5.506.994	15.212.256	22.215.806	19.849.375
Comptes d'épargne	0	0	0	5.204.293	5.204.293	4.773.462
Dépôts à terme	453.998	1.515.108	1.256.360	7.274.696	10.500.162	9.437.442
Autres comptes créditeurs	12.198.577	53.466.224	611.618	24.856.264	91.132.682	85.622.577
Intérêts courus à payer	4.997	5.353	1.395.744	130.725	1.536.820	1.487.249
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**13.011.049**	**56.129.766**	**8.770.716**	**52.678.233**	**130.589.763**	**121.170.104**

5.12 TITRES DE CRÉANCE ÉMIS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Titres de créances négociables	9.451.352		1.176.464	8.274.888
Emprunts obligataires	1.195.835	320.946		1.516.781
Autres dettes représentées par un titre	189.527	290.975		480.502
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	**10.836.713**	**611.921**	**1.176.464**	**10.272.171**

5.13 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Provisions pour primes non acquises	395.909	393.836
Provisions pour sinistres à payer	7.552.658	6.922.654
Provisions des assurances vie	2.506.389	2.601.679
Provisions pour fluctuations de sinistralité	0	0
Provisions pour aléas financiers	0	0
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
Provisions pour participations des assurés aux bénéfices	0	0
Autres Provisions techniques	452.592	341.579
Provisions techniques sur placements	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	**10.907.548**	**10.259.749**

5.14 AUTRES PROVISIONS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	29.323	33.579	3.593	59.309
Provisions pour risques de change	9.080	1.868	525	10.423
Provisions pour risques généraux				
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	331.679	21.461	8.683	344.458
Provisions pour autres risques et charges	1.043.297	457.332	242.923	1.257.706
Provisions réglementées	0	0	0	0
PROVISIONS	**1.413.378**	**514.240**	**255.724**	**1.671.895**

Ces provisions se répartissent par échéance comme suit :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Provisions à long terme	353.597	403.780
Provisions à court terme	1.318.298	1.009.598
PROVISIONS	**1.671.895**	**1.413.378**

5.15 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

(en milliers de dirhams)

31.12.2018								
	Total bilan (*)	PNB	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
SMM	566.037	-12.327	-25.602	0	67,00	-17.153	0	0
SOFAC	6.609.114	416.523	107.868	0	55,46	59.827	0	20.010
SOFASSUR	30.342	31.086	20.841	0	55,46	11.559	0	9.759
QMB	1.475.918	17.163	-135.954	0	53,13	-72.236	0	0
SONADAC	1.587.948	7.865	-43.378	0	49,96	-21.672	0	0
AVBOUSKOURA	65.104	11	0	0	49,38	0	0	0
MT	14.388	7.096	-755	0	49,34	-372	0	1.481

(*) Avant éliminations des transactions intercompagnie réciproques

(en milliers de dirhams)

31.12.2017								
	Total bilan (*)	PNB	RN	OCI	% PNDPC	RNPM	OCI M	Div M
SMM	568.307	-17.962	-31.661	0	67,00	-21.213	0	0
SOFAC	5.651.829	363.710	80.002	0	55,47	44.374	0	20.096
SOFASSUR	25.922	26.157	17.378	0	55,47	9.639	0	7.765
QMB	492.704	99	-67.183	0	53,13	-35.696	0	0
SONADAC	1.704.521	151.177	90.883	0	49,96	45.406	0	0
AVBOUSKOURA	94.447	11	0	0	49,54	0	0	0
MT	18.804	13.833	3.025	0	49,38	1.494	0	2.469

PNB : Produit net bancaire
RN : Résultat net
OCI : Autres éléments du résultat global
RNPM : Résultat net part des minoritaires
OCI M : Autres éléments du résultat global part des minoritaires
Div M : Dividendes versés aux minoritaires
PNDPC : Participations ne donnant pas le contrôle

Note 6. Engagements de financement et de garantie

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES DONNES	**28.210.222**	**24.674.109**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	235.790	140.045
Engagements de financement en faveur de la clientèle	8.529.331	6.038.815
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	10.013.814	10.548.146
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9.431.287	7.947.102
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIES RECUS	**27.632.811**	**26.366.451**
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3.065.338	1.110.300
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	17.808.499	19.165.938
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	6.758.974	6.090.214

Note 7. Engagements sociaux et avantages du personnel

7.1 FRAIS DU PERSONNEL

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Rémunération du personnel	1.513.718	1.423.271
Autres rémunérations du personnel	161.978	161.210
Rémunération du personnel	**1.675.695**	**1.584.481**
Charges sociales	429.255	396.470
Autres charges du personnel	1.557	1.267
Charges sociales	**430.812**	**397.737**
CHARGES DU PERSONNEL	**2.106.507**	**1.982.218**

7.2 ENGAGEMENTS SOCIAUX

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations définies. Par ailleurs, il existe d'autres avantages postérieurs à l'emploi, tels que la couverture médicale, les indemnités de départ en retraite, les médailles de travail ainsi que des avantages en nature qui font l'objet de provisions. Par ailleurs, l'ensemble de ces engagements est calculé sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses, telles que le taux d'actualisation, le taux d'inflation médicale, les augmentations de salaires futurs, le taux de rotation du personnel et les tables de mortalité.

Au 31 décembre 2018, le montant des engagements du Groupe CDG envers son personnel s'élève à 344.458 MDH, contre 331.679 KDH au 31 décembre 2017 et se répartit, par entité, comme suit :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2017	Augmentation	Diminution	31.12.2018
CDG	55.752	0	994	54.758
CMM	15.112	0	0	15.112
SCR	59.081	0	1.539	57.543
CIH	149.947	18.114	7.144	160.917
SOFAC	12.160	1.973	0	16.501
NOVEC	39.626	0	0	39.626
TOTAL DES ENGAGEMENTS	**331.679**	**20.087**	**9.676**	**344.458**

Note 8. Informations relatives au compte de résultat

8.1 MARGE D'INTÉRÊTS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Sur opérations avec les établissements de crédits	332.679	264.959
Sur opérations avec la clientèle	2.446.596	2.205.550
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	425.366	205.221
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1.670.221	1.658.087
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	0	0
Sur opérations de crédit bail	1.260	1.346
Autres intérêts et produits assimilés	764.076	417.476
+ Intérêts et produits assimilés	**5.640.199**	**4.752.639**
Sur opérations avec les établissements de crédits	185.024	158.430
Sur opérations avec la clientèle	2.990.429	2.780.178
Actifs financiers disponibles à la vente	19.341	410.371
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	53.330	0
Sur dettes représentées par titres	335.497	0
Sur dettes subordonnées	99.729	73.298
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	2.973	2.226
Sur opérations de crédit bail	2.233	35
Autres intérêts et produits assimilés	1.586.338	1.353.713
- Intérêts et charges assimilées	**5.272.713**	**4.778.250**
MARGE D'INTERET	**367.486**	**-25.611**

8.2 MARGE SUR COMMISSIONS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
+ Commissions (Produits)	637.581	663.048
Commis° / engagements de financement en faveur des étab. de crédit et assimilés	0	5.298
Commis° / engagements de garantie donnés d'ordre d'étab. de crédit et assimilés	26.428	28.403
Commissions sur engagements de financement en faveur de la clientèle	59.684	60.183
Commissions sur engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle	37.186	35.264
Commissions sur fonctionnement de compte	48.920	49.854
Commissions sur moyens de paiement	104.859	85.445
Commissions sur opérations sur titres	408	1.014
Commissions sur titres en gestion ou en dépôt	102.210	190.780
Commissions sur prestations de service sur crédits	120.860	101.502
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	9.106	7.561
Gains sur engagement sur titres	0	0
Produits sur activités de conseil et d'assistance	36.045	51.281
Autres produits sur prestations de service	91.875	46.464
Gestion d'actifs	0	0
Conservation	0	0
Services d'administration centrale pour les clients institutionnels	0	0
Fiducie	0	0
Ressources à la clientèle distribués mais non gérés	0	0
Honoraire de gestion reçus ds le cadre d'activités de titrisation pr cpte propre	0	0
- Commissions (Charges)	57.600	70.353
Commis° / engagements de financement recus d'étab. de crédit et assimilés	0	7.850
Commis° / engagements de garantie recus d'étab. de crédit et assimilés	1.135	922
Commissions sur engagements de financement reçus de la clientèle	0	0
Commissions sur engagements de garanties de crédits	0	0
Commissions sur engagements de garanties de change	0	0
Commissions sur engagements sur titres	0	0
Commissions sur produits dérivés	0	0
Commissions sur opérations de change	0	0
Services bancaires	18.929	14.494
Autres charges sur prestations de service	37.536	47.086
Pertes sur engagements sur titres	0	0
Compensation et règlement-livraison	0	0
Conservation	0	0
Honoraire de gestion payés ds le cadre d'activité de titrisation pr cpte propre	0	0
MARGE SUR COMMISSIONS	**579.981**	**592.695**

8.3 RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Gains sur titres de transaction	250.663	0
Pertes sur titres de transaction	84.872	0
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	**165.791**	0
Dividendes reçus	445.420	0
P/M Values réalisées sur cession actifs/passif à la juste valeur par le résultat	267.835	111.189
P/M values latentes sur actifs/passif à la juste valeur par le résultat	-632.344	-4.668
Solde des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de couverture	0	0
Variation de juste valeur des instruments dérivés	0	0
Inefficacité des couverture à la juste valeur	0	0
Inefficacité des couverture de flux de trésorerie	95.093	-12.015
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	**176.005**	
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTR. FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**341.796**	**118.536**

8.4 RÉSULTAT SUR ACTIFS FINANCIERS EN JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Dividendes reçus		743.278
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif disponible à vente		1.760.114
Dépréciation durable		752.992
Reprise de dépréciation		1.319.306
Solde des instruments de couverture de la JV des AFS cédés		0
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		**3.069.705**
Plus ou moins values réalisées sur cession actifs/passif à la JV par capitaux propres recyclables	44.829	
Solde des instruments de couverture de la JV des AF en JV par C.P	0	
Gains ou pertes nets des instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	44.829	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	184.193	
+/- GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	**229.022**	

8.5 RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
+ Produits des autres activités	8.607.123	8.995.002
- Charges des autres activités	5.569.107	5.945.250
RÉSULTAT DES AUTRES ACTIVITÉS	**3.038.016**	**3.049.752**

8.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Charges du personnel	2.106.507	1.982.218
Charges d'exercice relatives aux engagements envers le personnel	-994	4.807
Impôts et taxes	300.182	341.051
Coûts liés aux restructurations	0	0
Autres charges générales liées à l'exploitation	1.102.013	2.069.618
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**3.507.709**	**4.397.694**

8.7 AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Dotations aux amortissements	861.222	936.372
Dotations aux dépréciation	1.454.571	680.968
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOS INCORP. ET CORP.	**2.315.793**	**1.617.339**

8.8 COÛT DU RISQUE

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Dotations et reprises pour dépréciation des titres		0
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances		94.160
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature		5.511
Pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances		65.540
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances		69.649
Dotations et reprises pour dépréciation des titres au coût amorti	17.502	
Dotations et reprises pour dépréciation des titres à la JV par capitaux propres recyclables	-22.351	
Dotations et reprises pour dépréciation des prêts et créances au coût amorti	84.959	
Dotations et reprises aux provisions pour engagements par signature	7.787	
Pertes sur créances en défaut et les récupérations sur créances- Bucket 3	57.845	
Décotes constatées lors d'une restructuration de créances	29.373	
COÛT DU RISQUE	**116.370**	**95.562**

8.9 GAINS ET PERTES SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles et corporelles d'exploitation	**288.930**	**97.542**
Plus values de cession	392.398	217.038
Moins values de cession	-103.468	119.496
Titres de capitaux propres consolidés	**90.668**	**572.913**
Plus values de cession	93.050	660.910
Moins values de cession	2.382	87.997
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**379.598**	**670.455**

8.10 VARIATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Dépréciation des écarts d'acquisition actifs	0	0
Ecart d'acquisition négatifs	0	-957.080
VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION	**0**	**-957.080**

Note 9. Preuve d'impôts consolidée

Le taux effectif d'impôts s'établit à fin décembre 2018 à 66,48% contre 185 % en 2017, la réconciliation de la charge d'impôts effective et théorique, se présente comme suit :

(en milliers de dirhams)

	31.12.2018	31.12.2017
Résultat avant impôt des activités poursuivies et avant résultat des sociétés MEE	-1.004.588	407.857
Résultat avant impôt des activités offshores		
Taux d'impôt statutaire de la maison mère	37%	37%
Produit/charge d'impôt théorique	**-371.698**	**150.907**
Incidences :		
- Différences permanentes entre les résultats comptables et les résultats imposables	1.842.219	335.797
- Impôt théorique sur activités off-shore	0	
- Différences de taux d'imposition entre la mère et les filiales	76.042	183.977
- Impact changements de taux	-90.493	
- Impact ajustements sans impôt	-533.289	-1.882.798
- Utilisation des pertes fiscales antérieures à l'exercice dont l'IDA n'était pas reconnu		
- Ajustements de la plus-value sur des sorties de périmètre		-1.928
- IDA sur pertes fiscales reportables non reconnues sur l'exercice	-323.582	1.511.531
- IDA sur cotisation minimale non reconnues sur l'exercice		
- IDA sur différences temporaires non reconnues sur l'exercice		
- Annulation de la non reconnaissance d'ID sur exercices antérieurs		
- Impact des ajustements d'impôt différé (bases sur exercice antérieur erronées)		117.356
- Dépréciation GW		288.199
- Ajust impôts sur exercices antérieurs		
- Autres impôts forfaitaires et cotisation minimale	68.646	51.643
Charge d'impôt	**667.846**	**754.683**
Taux effectif d'impôt	**-66,48%**	**185,04%**

Note 10. Informations par segments opérationnels

(en milliers de dirhams)

	ECR		HFA		HZT		IML		ARS		ATI		AUT	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
PRODUIT NET BANCAIRE	**1.451.978**	**3.314.863**	**183.114**	**330.784**	**541.249**	**435.383**	**811.396**	**703.764**	**435.324**	**821.524**	**547.387**	**665.284**	**585.237**	**533.477**
- Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo incorp. et corp.	1.599.019	1.186.291	164.077	272.571	2.531.352	1.814.602	731.853	1.507.871	75.649	123.932	260.168	473.037	461.383	636.729
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**-147.040**	**2.128.572**	**19.037**	**58.213**	**-1.990.103**	**-1.379.219**	**79.542**	**-804.108**	**359.675**	**697.592**	**287.219**	**192.247**	**123.854**	**-103.252**
- Coût du risque	114.179	94.922	0	-1	56	373	3	125	1.433	143	0	0	698	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-261.220**	**2.033.650**	**19.037**	**58.213**	**-1.990.159**	**-1.379.593**	**79.539**	**-804.232**	**358.241**	**697.449**	**287.219**	**192.247**	**123.156**	**-103.252**
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	21.533	-56.346	419	14.305	121.194	-8.245	17.012	41.825	0	0	256.632	251.024	273.145	41.504
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	91.847	69.096	72	563.063	85.563	13.331	143.347	21.775	0	-1.002	70	27	58.698	4.166
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	-75.084	0	-881.996	0	0	0	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	**-147.839**	**2.046.400**	**19.529**	**635.581**	**-1.783.402**	**-1.449.591**	**239.898**	**-1.622.629**	**358.241**	**696.447**	**543.921**	**443.298**	**455.000**	**-57.582**
- Impôts sur les résultats	159.435	302.187	62.205	198.817	103.859	-171.190	31.409	103.639	85.852	149.178	150.174	169.549	74.912	2.503
RESULTAT NET	**-307.274**	**1.744.213**	**-42.677**	**436.764**	**-1.887.261**	**-1.278.401**	**208.489**	**-1.726.268**	**272.390**	**547.270**	**393.747**	**273.749**	**380.088**	**-60.085**
Participations ne donnant pas le contrôle	138.223	111.696	377	334	-43.935	-260.889	-14.285	-19.254	31.344	44.533	-20.072	-10.537	2.361	-15.167
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	**-445.497**	**1.632.517**	**-43.054**	**436.430**	**-1.843.326**	**-1.017.511**	**222.774**	**-1.707.014**	**241.046**	**502.737**	**413.819**	**284.286**	**377.727**	**-44.918**
ACTIFS SECTORIELS	**166.489.684**	**151.817.571**	**6.314.804**	**5.590.908**	**11.175.908**	**12.224.212**	**24.971.978**	**23.787.257**	**16.443.349**	**16.047.331**	**20.719.479**	**20.405.793**	**4.939.435**	**4.843.542**

ECR : Banques & établissements de crédit
HFA : Holding, Fonds, autres activités financières
IML : Promotion immobilière et immobilier locatif
HZT : Ste hôtelières et Z. touristiques
ATI : Aménagement territorial et infrastructures
ARS : Assurance et réassurance
AUT : Autres activités

Note 11. Passifs éventuels

11.1 CONTRÔLES FISCAUX

- ***MADAEF :***

La société a reçu en Août 2018 un avis de contrôle fiscal en matière d'impôts sur les revenus, d'impôts sur les sociétés et de la TVA, portant sur les exercices allant de 2014 à 2017. La société a reçu le 17 décembre 2018 la première lettre de notification. Le 21 janvier 2019, MADAEF a formulé une réponse à l'Administration fiscale rejetant l'ensemble des chefs de redressements. A cette date, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes de la société au titre de ce contrôle.
La société a reçu également en 2018 un avis de vérification fiscale portant sur l'IR, l'IS et la TVA relatifs à l'exercice 2016 de la société SIM absorbée par MADAEF en 2017. A cette date, le contrôle a été finalisé et la société n'a reçu aucune notification fiscale.

- ***PATRILOG :***

La société a reçu, en date du 10 août 2018, un avis de vérification relatif à un contrôle fiscal au titre des exercices 2014 à 2017, portant sur l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et l'impôt sur le revenu (IR). La société a reçu une première notification en date du 20 décembre 2018 à laquelle elle a répondu par écrit en réfutant la majorité des chefs de redressement. Par ailleurs, la société n'a comptabilisé aucune provision pour couvrir le risque correspondant à ce contrôle.

- ***MEDZ :***

La société MEDZ S.A. a reçu en date du 9 Août 2018, un avis de vérification de l'Administration Fiscale pour un contrôle fiscal portant sur l'Impôt sur les Sociétés (IS) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) au titre des exercices 2010 à 2017 et l'Impôt sur le Revenu (IR) au titre des exercices 2014 à 2017. La 1ère notification a été reçue le 21/12/18 et la société a formulé sa réponse en date du 25/01/2019 en réfutant la totalité des chefs de redressement qui lui ont été notifiés. La 2ème notification a été reçue en janvier 2019 maintenant la quasi-totalité des chefs de redressements initialement notifiés. La demande de pourvoi devant la CNFR est en cours. Par ailleurs, au 31 décembre 2018, la société a constaté une provision pour faire face au risque encouru.

- ***SFCDG :***

Au cours de l'exercice 2018, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal relatif à l'IS à l'IR et à la TVA au titre des exercices allant de 2014 à 2016, La société a reçu une première notification en date du 31/07/2018.

- ***Al MANAR :***

Au cours de l'exercice 2018, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal relatif à l'IS à l'IR et à la TVA au titre des exercices allant de 2014 à 2017, la société a reçu une première notification en date du 21/12/2018.

- ***ITER :***

Contrôle fiscal en cours, une demande a été adressée pour le recours à la commission locale ;

- ***SOTHERMY :***

Contrôle fiscal en cours, négociations entamées avec la direction des impôts après réception de la notification, la réponse sera communiquée dans les jours à venir.

- ***INGEPLAN :***

Au cours de l'exercice 2018, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal relatif à l'IS à l'IR et à la TVA au titre des exercices allant de 2014 à 2016.

11.2 CONTRÔLES DE LA CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE (CNSS) :

- ***Mdina bus:***

Au cours de l'exercice 2014, la société a fait l'objet d'une mission d'inspection de la CNSS portant sur les exercices 2011 à 2013. La société a contesté la quasi-totalité des chefs de redressement par un courrier envoyé en janvier 2015.

11.3 EXERCICES NON PRESCRITS :

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2014 à 2017 ne sont pas prescrits. Les impôts dus par le groupe, notamment, l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA et de l'impôt sur les revenus (IR)ainsi que les déclarations au titre de la CNSS relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts, taxes et CNSS.
Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire objet de révision.

11.4 RISQUE DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION :

Certaines filiales, listées ci-après, présentent un risque de continuité d'exploitation du fait des pertes cumulées au 31 décembre 2018 :

- SAMEVIO	- SHN	- ITER	- CREATIVE
- EUCAFOREST	- LE LIDO	- FMF	- LACIVAC
- SHON	- PARADISE	- SITZAG	
- SDHNB	- BNDE	- WAFAHOTEL	
- SDRM	- MDINA BUS	- AIGLEMER	

11.5 PLAN STRATÉGIQUE DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION :

Le processus de mise en œuvre du plan stratégique de la Caisse de Dépôt et de Gestion a été entamé au cours de l'exercice et est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2018.

Note 12. Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

12.1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.
Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du groupe affectés aux risques encourus ;
- d'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
  i. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
  ii. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du groupe ;
  iii. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

Exigences réglementaires :

- Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
- Cadre prudentiel édicté par BAM.

Gouvernance internes :

- Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
- Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG.

Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).
Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

12.2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.
Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comite Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.
Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés ;
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionne¬ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

12.3 NOUVEAU CADRE PRUDENTIEL

La CDG a adopté un Nouveau Cadre Prudentiel régit par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018. Ce nouveau cadre s'articule autour de trois axes à savoir :
1. Une définition des fonds propres prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
2. Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un nouveau type de risque réglementaire « le risque d'investissement » spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :

- Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
- Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/actif porté par la filiale ;
- Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).

3. Une nouvelle expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.
Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.
Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

12.4 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.
Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.
Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du groupe CDG à moyen et long terme.
Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.
La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- la validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- la validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- la réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement correspondent aux risques de perte de valeur liés à un ou plusieurs projets d'investissement. Ils doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement.
Ils peuvent notamment découler des évènements ci-après :

- un risque d'exécution du projet ;
- un risque lié au plan de financement du projet,
- un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéissent à un cadre bien défini, notamment :

- l'examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- l'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- l'examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- la prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée ;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- l'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt, etc.).

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.
Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est doté d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie «Grande Entreprise» et «Banque» marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou de hors-bilan. Le périmètre «Grande Entreprise» intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.
Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du Groupe CDG.
La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d'Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Etablissement.
Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentent sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- l'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble notamment: la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;
- un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale.

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité.
Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM :

L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».
Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique ; cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la Caisse.

- Normes et méthodes :

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.
La politique de conformité du Groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que les principes de conformité à respecter le groupe et ses collaborateurs.
La charte de conformité du groupe quant à elle précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du Groupe CDG.
A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
  - la veille réglementaire ;
  - les avis de conformité ;
  - la gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n°29/G/2007 de Bank Al Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.
S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous:

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- des manuels de contrôle permanent ;
- les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

12.5 DISPOSITIF D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES AVEC LES RISQUES ENCOURUS

Dans le cadre du déploiement du NCP, la CDG adopte un processus d'élaboration de la trajectoire prudentielle, qui permet de s'assurer, sur un horizon pluriannuel de 5 ans, de l'adéquation des fonds propres de la CDG avec les risques encourus par les activités prévisionnelles du Groupe.
Ainsi, la CDG procède à une planification de ses fonds propres à travers :

- une réallocation des actifs sur la base d'analyse du couple rendement/consommations en fonds propres;
- une identification des leviers de renforcement des résultats et des fonds propres ;
- une revue des activités prévisionnelles des différentes structures du groupe.

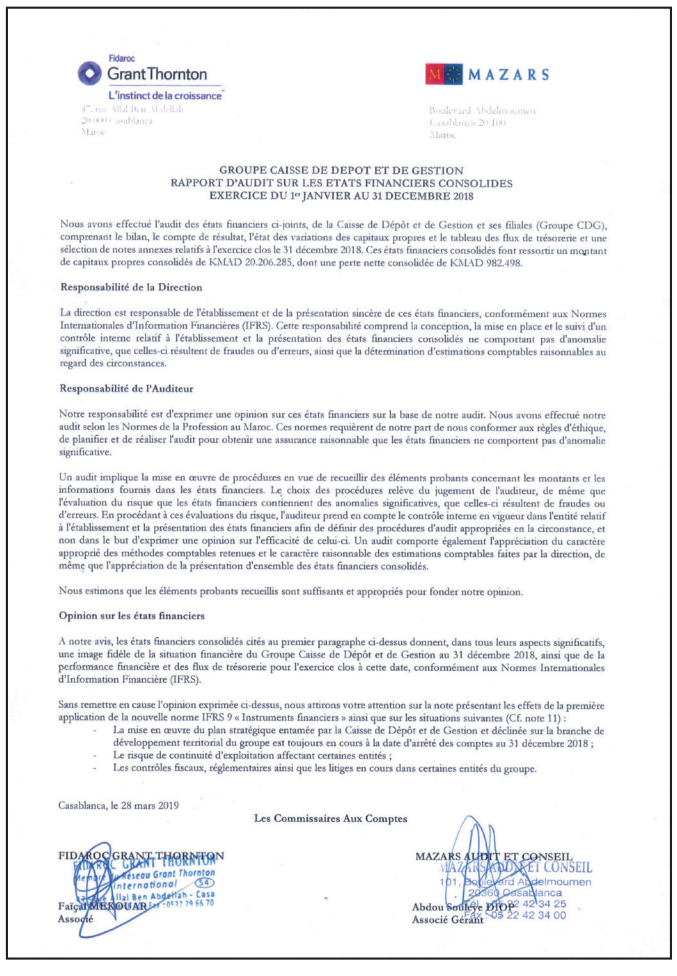

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance
4e, rue Allal Ben Abdellah
20000 Casablanca
Maroc

MAZARS
Boulevard Abdelmoumen
Casablanca 20100
Maroc

GROUPE CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, de la Caisse de Dépôt et de Gestion et ses filiales (Groupe CDG), comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie et une sélection de notes annexes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 20.206.285, dont une perte nette consolidée de KMAD 982.498.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » ainsi que sur les situations suivantes (Cf. note 11) :

- La mise en œuvre du plan stratégique entamée par la Caisse de Dépôt et de Gestion et déclinée sur la branche de développement territorial du groupe est toujours en cours à la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2018 ;
- Le risque de continuité d'exploitation affectant certaines entités ;
- Les contrôles fiscaux, réglementaires ainsi que les litiges en cours dans certaines entités du groupe.

Casablanca, le 28 mars 2019

Les Commissaires Aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du réseau Grant Thornton International
4e, rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél : 05 33 29 56 70
Faïçal MERNOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00
Abdou Soulèye DIOP
Associé Gérant

GROUPE CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

PUBLICATION FINANCIÈRE
AU 31.12.2018

COMPTES SOCIAUX

Pour le Maroc Avenir

www.cdg.ma GroupeCDG

صندوق الإيداع والتدبير
ⵜⴰⵙⴷⵉⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜ ⴷ ⵓⵙⵍⵓⵎⴷ
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

COMPTES SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2018

صندوق الإيداع والتدبير
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴷ ⵓⵙⵍⵓⵎⴷ
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Bilan *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public Service des Chèques Postaux	**532.862**	**470.742**
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	**2.935.415**	**5.532.704**
. A vue	671.258	829.780
. A terme	2.264.157	4.702.925
3. Créances sur la clientèle	**14.708.792**	**17.119.732**
. Compte à vue débiteurs	3	5
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	3.728.021	5.916.569
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	3.221.798	4.826.340
. Crédits et financements participatifs immobiliers	14.539	20.724
. Autres crédits et financements participatifs	7.744.431	6.356.094
4. Créances acquises par affacturage		
5. Titres de transaction et de placement	**33.648.448**	**26.845.145**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.187.458	5.413.804
. Autres titres de créance	3.063.443	2.474.316
. Titres de propriété	25.397.546	18.957.025
. Certificats de Sukuk		
6. Autres actifs	**18.972.775**	**10.897.183**
7. Titres d'investissement	**35.101.116**	**31.686.361**
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	30.609.134	28.347.120
. Autres titres de créance	4.396.140	3.339.241
. Certificats de Sukuk	95.842	
8. Titres de participation et emplois assimilés	**31.543.099**	**36.211.586**
9. Créances subordonnées	**2.168.381**	**1.185.011**
10. Dépôts d'investissement placés		
11. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
12. Immobilisations données en Ijara		
13. Immobilisations incorporelles	**19.003**	**24.623**
14. Immobilisations corporelles	**187.864**	**197.030**
TOTAL DE L'ACTIF	**139.817.754**	**130.170.118**

Bilan *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	**30.040.809**	**27.687.934**
. A vue	2.997	861
. A terme	30.037.812	27.687.073
3. Dépôts de la clientèle	**90.684.796**	**84.996.717**
. Comptes à vue créditeurs	2.894.295	2.868.756
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	456.779	100.132
. Autres comptes créditeurs	87.333.722	82.027.829
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
5. Titres de créance émis		
6, Autres passifs	**2.756.431**	**3.236.617**
7. Provisions pour risques et charges	**3.335.811**	**1.353.156**
8. Provisions réglementées		
9. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Dépôts d'investissement reçus		
12. Ecart de réévaluation		
13. Réserves et primes liées au capital	**12.304.794**	**12.304.794**
14. Capital		
15. Actionnaires. Capital non versé (-)		
16. Report à nouveau (+/-)		
17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	**590.900**	**509.283**
18. Résultat net de l'exercice (+/-)	**104.213**	**81.617**
TOTAL DU PASSIF	**139.817.754**	**130.170.118**

Compte de produits et charges
Du 1er Janvier au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**4.553.922**	**5.814.525**
1. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	159.735	198.961
2. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	542.465	683.166
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1.824.085	1.744.486
4. Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	1.892.394	3.056.730
5. Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
6. Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
7. Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. Commissions sur prestations de service	49.754	76.888
9. Autres produits bancaire	85.489	54.295
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus		
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**3.267.916**	**3.673.823**
11. Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	701.445	638.680
12. Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	2.508.477	2.407.894
13. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		556.914
14. Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
15. Charges sur les immobilisations en crédit-bail et en location		
16. Charges sur immobilisations données en Ijara		
17. Autres charges bancaire	57.994	70.335
18. Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
III. PRODUIT NET BANCAIRE	**1.286.007**	**2.140.702**
19. Produits d'exploitation non bancaire	2.367.953	504.473
20. Charges d'exploitation non bancaire	97.129	848.244
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**457.157**	**423.268**
21. Charges de personnel	163.768	156.004
22. Impôts et taxes	558	451
23. Charges externes	211.410	204.383
24. Autres charges générales d'exploitation	44.900	23.878
25. Dotations aux amortis.et aux provisions des immob.incorp.et corp.	36.521	38.553
V. DOTATIONS AUX PROV ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	**3.465.020**	**2.486.322**
26. Dot. aux provisions pour créances et engag. par signature en souffrance	70.380	157.800
27. Pertes sur créances irrécouvrables	1	0
28. Autres dotations aux provisions	3.394.639	2.328.522
VI. REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	**511.509**	**1.346.348**
29. Reprises de prov.pour créances et engag. par signature en souffrance	3.952	
30. Récupérations sur créances amorties		
31. Autres reprises de provisions	507.558	1.346.348
VII. RESULTAT COURANT	**146.164**	**233.689**
32. Produits non courants	9.891	14.798
33. Charges non courantes	26.892	135.798
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	**129.163**	**112.690**
34. Impôts sur les résultats	24.950	31.073
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**104.213**	**81.617**
TOTAL DES PRODUITS	**7.443.276**	**7.680.144**
TOTAL DES CHARGES	**7.339.063**	**7.598.527**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**104.213**	**81.617**

État des Soldes de Gestion
Du 1er Janvier au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017
1. (+) Intérêts et produits assimilés	2.568.231	2.612.503
2. (-) Intérêts et charges assimilés	-3.209.922	-3.046.574
MARGE D'INTÉRÊT	**-641.691**	**-434.072**
3. (+) Produits sur financements participatifs		
4. (-) Charges sur financements participatifs		
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS		
5. (+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location		
6. (-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
Résultat des opérations de crédit-bail et de location		
7. (+) Produits sur immobilisations données en Ijara		
8. (-) Charges sur immobilisations données en Ijara		
Résultat des opérations d'Ijara		
9. (+) Commissions perçues	49.754	76.888
10. (-) Commissions servies	-53.696	-68.156
Marge sur commissions	**-3.942**	**8.732**
11. (+/-) Résultat des opérations sur titres de transaction		10.098
12. (+/-) Résultat des opérations sur titres de placement	457.975	1.113.215
13. (+/-) Résultat des opérations de change	-130	-32
14. (+/-) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	**457.845**	**1.123.281**
15. (+) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
16. (+) Divers autres produits bancaires	1.477.942	1.444.882
17. (-) Diverses autres charges bancaires	-4.147	-2.121
PRODUIT NET BANCAIRE	**1.286.007**	**2.140.702**
18. (+/-) Résultat des opérations sur immobilisations financières	1.163.689	-1.482.585
19. (+) Autres produits d'exploitation non bancaire	488.980	504.473
20. (-) Autres charges d'exploitation non bancaire	-95.286	-119.183
21. (-) Charges générales d'exploitation	-457.157	-423.268
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**2.386.233**	**620.139**
22.(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-66.429	-157.800
23.(+/-) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-2.173.640	-228.650
RÉSULTAT COURANT	**146.164**	**233.689**
RÉSULTAT NON COURANT	**-17.001**	**-121.000**
24 . (-) Impôts sur les résultats	-24.950	-31.073
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	**104.213**	**81.617**
25. + Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36.521	38.553
26. + Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	875.448	1.339.338
27. + Dotations aux provisions pour risques généraux	403.000	220.000
28. + Dotations aux provisions réglementées		
29. + Dotations non courantes		
30. - Reprises de provisions	-262.006	-819.814
31. - Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-71.001	
32. + Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
33. - Plus-values de cession des immobilisations financières	-1.878.973	
34. + Moins-values de cession des immobilisations financières	1.842	729.061
35. - Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+/-) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**-790.956**	**1.588.754**
36. - Bénéfices distribués		
(+/-) AUTOFINANCEMENT	**-790.956**	**1.588.754**

Hors Bilan *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNES	**12.939.608**	**15.476.057**
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	500.000	500.000
2 . Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	291.786	715.326
3 . Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	10.153.640	12.234.871
4 . Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		21.709
5 . Titres achetés à réméré		
6 . Autres titres à livrer		
7 . Valeurs et sûretés données en garantie	1.994.182	2.004.151
ENGAGEMENTS REÇUS	**2.185.173**	**5.496.451**
8 . Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9 . Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilé		
10 . Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers		
11 . Titres vendus à réméré		
12 . Autres titres à recevoir		
13 . Valeurs et sûretés reçues en garantie	1.785.927	4.748.870
14 . Engagements sur produits dérives		
15 . Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	399.247	747.581

Tableau des flux de Trésorerie

Du 1er Janvier au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1.576.028	2.888.353
2 (+) Récupération sur créances amorties		
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	417.979	504.473
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées	-3.263.135	-3.641.198
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées	-95.287	-848.244
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-420.635	-384.715
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-24.950	-31.073
I- Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	**-1.810.000**	**-1.512.404**
Variation des :		
8 (+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.624.277	150.615
9 (+/-) Créances sur la clientèle	2.437.825	3.609.517
10 (+/-) Titres de transaction et de placement	-7.217.679	-2.778.618
11 (+/-) Autres actifs	572.833	926.517
12 (+/-) Titres Moudaraba et Moucharaka		
13 (+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location		
14 (+/-) Immobilisations données en Ijara		
15 (+/-) Dépôts d'investissement placés auprès des EC et assimilés		
16 (+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.352.875	2.088.656
17 (+/-) Dépôts de la clientèle	5.684.431	4.363.741
18 (+/-) Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
19 (+/-) Titres de créance émis		
20 (+/-) Autres passifs	-497.065	105.329
II- Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**5.957.498**	**8.465.758**
III- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	**4.147.497**	**6.953.354**
21 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	1.673.292	4.386.519
22 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
23 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-7.998.106	-14.078.251
24 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-34.624	-18.539
25 (+) Intérêts perçus	1.289.490	1.310.302
26 (+) Dividendes perçus	984.571	1.224.316
IV- Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	**-4.085.377**	**-7.175.652**
27 (+) subventions,fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
28 (+) Émission de dettes subordonnées		
29 (+) Dépôts d'investissement reçus		
30 (+) Émission d'actions		
31 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
32 (-) Dépôts d'investissement remboursés		
33 (-) Intérêts versés		
34 (-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement		
35 (-) Dividendes versés		
V- Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
VI- Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	**62.120**	**-222.298**
VII- TRESORERIE A L'OUVERTURE DE l'EXERCICE	**470.742**	**693.041**
VIII- TRESORERIE A LA FERMETURE DE l'EXERCICE	**532.862**	**470.742**

Principales Méthodes d'Évaluation Appliquées *au 31 décembre 2018*

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ETABLISSEMENT

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit et assimilés.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A- Présentation des créances :

1) Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits à la clientèle.

2) les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

3) Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).

4) Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif sont comptabilisées dans le bilan en valeurs reçues en instance d'affectation.

5) Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

6) les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises, et sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de 20% pour les créances pré-douteuses, 50% pour les créances douteuses et 100% pour les créances compromises.
- Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.
- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

B- Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentes dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

C- Présentation du portefeuille de titres

En matière de gestion des titres, les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du PCEC, le mode linéaire étant appliqué à l'étalement de la prime et de la décote.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1) Titres de placement

Sont concernés les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'institution peut être amenée à céder à tout moment. Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

2) Titres d'investissement

Ces titres sont acquis dans un objectif de détention jusqu'à leur échéance. Cette catégorie comprend essentiellement les bons du Trésor et les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais et coupon couru inclus.

3) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie à leur valeur d'acquisition, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le PCEC en titres de participation et participations dans les entreprises liées.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette,actif net réévalué,discounted cash flow et cours de bourse. Seules les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des titres est définie comme suit :

- titres côtés : valeur boursière, cours du 31 Décembre
- titres non côtés : valeur mathématique au vu de la situation nette de la société au 31 Décembre, actif net réévalué ou DCF

Par ailleurs, il a été décidé d'utiliser une sous-rubrique des titres de participation à savoir : Autres emplois assimiles

Ce compte enregistre les autres titres immobilisés qui représentent une fraction de capital inférieure à 10 % d'une autre entreprise et dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement de crédit.

La méthode de valorisation de ces titres, est effectuée sur la base du cours moyen pondéré à 6 mois.

D- Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

E- Les stocks

L'évaluation à l'entrée s'effectue pour les stocks détenus dans le cadre de la promotion immobilière à leur valeur d'acquisition majorée des diverses dépenses générées telles les droits d'enregistrement, la conservation foncière, etc. Lors de l'exercice 2012, il a été adopté l'intégration des intérêts servis dans le cadre des consignations pour l'acquisition d'un terrain dans le coût de ce terrain.

La méthode d'évaluation des provisions pour dépréciation des terrains s'effectue en fonction du litige ou de l'amputation par les pouvoirs publics d'une partie du terrain.

Le déstockage des terrains est constaté dès la signature des contrats de vente et la plus-value éventuelle dégagée est rattachée à l'exercice de cession, la procédure d'inscription à la conservation foncière desdits terrains s'effectuent par les acquéreurs.

F- Provisions pour risques et charges & risques généraux

Ces provisions sont constituées, par souci de prudence, en vue de faire face à d'éventuels risques futurs.

Au cours de l'exercice 2018, il a été procédé à :

- La constitution d'une provision pour risques et charges de 1 785 MDH et une reprise de provisions de 106 MDH sur certaines participations dans les entreprises liées.
- La constitution d'une provision pour risques généraux pour un montant de 403 MDH et une reprise de 100 MDH.

G- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

H- Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice et sont donc amorties, en général, sur 5 ans maximum.

I- Intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

J- Divers

1) Provision pour risques et charges BNDE

Pour rappel: une convention Etat-CDG pour la mise en œuvre d'un plan de redéploiement des activités de la BNDE a été signée en 2003, laquelle a prévu la cession de l'activité commerciale au Crédit Agricole et la prise en charge de l'activité Banque d'Affaires par la CDG. Le solde de cette opération de redéploiement est pris en charge par l'Etat et la CDG. A la demande des actionnaires, Bank Al-Maghrib a retiré en mars 2006 l'agrément en qualité de banque à la BNDE et a prononcé, lors du dernier conseil d'administration, la liquidation de la banque. Les actionnaires déclarent maintenir leur quote-part respective dans le plan de liquidation. Au 31 décembre 2016, la CDG a procédé à une actualisation de l'estimation du risque encouru dans le cadre du processus de liquidation de la BNDE. L'estimation du risque encouru par la CDG est actualisée lors de chaque clôture et se base sur la situation nette comptable de la BNDE, l'estimation des frais de liquidation ainsi que l'estimation actuarielle des engagements sociaux en matière d'assurance maladie. La provision constatée à ce titre dans les comptes de la CDG s'élève à 239 MMAD au 31 Décembre 2018.

2) Méthode de calcul des intérêts CNSS

La CDG a procédé, en 2003, à la signature avec la CNSS d'une convention de rémunération de ses dépôts, celle-ci prévoyant l'attribution de manière progressive d'une rémunération indexée sur les bons du Trésor (BDT) de 15, 10 et 5 ans au lieu d'une indexation sur les taux de BDT à 5 ans. Cette convention, approuvée par arrêté conjoint des ministres des finances et de l'emploi daté du 2 mars 2006 et précisant la méthode de calcul des intérêts, est toujours en vigueur depuis le 01/01/2003.

3) Suspens bancaires

De nombreux suspens bancaires ont été résorbés au titre des exercices 2015 et antérieurs. Il a été décidé de maintenir le stock de la provision pour risque potentiel débiteur à 20,4 MDH au 31 Décembre 2018.

État des dérogations *au 31 décembre 2018*

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	N E A N T	N E A N T
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	N E A N T	N E A N T
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	L'activité de la CDG ne fait ressortir aucune information à porter sur les états B8, B12, B15, B16, B19, B20, B23, B24, C1 et C5.	N E A N T

État des changements de méthodes *au 31 décembre 2018*

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la CDG, il a été décidé de procéder à une restructuration de ses activités notamment touristique qui devra être exclusivement portée par la Branche Tourisme. Il a été convenu de retenir, en fonction des participations, les méthodes d'évaluation suivantes: -ANR:Actif Net Réévalué; -DCF:Discounted Cash Flow -SN : Situation Nette	Le changement de méthode de valorisation des participations touristiques s'est traduit par un impact net sur le résultat de -746 Mdhs.
II. Changements affectant les règles de présentation	N E A N T	N E A N T

Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés

au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établisse-ments de crédit et assimilés au Maroc	Etablisse-ments de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	**525.305**	**9.336**		**288.571**	**823.212**	**750.664**
VALEURS REÇUES EN PENSION		**253.328**			**253.328**	
- au jour le jour		253.328			253.328	
- à terme						
PRÊTS DE TRÉSORERIE		**1.620.000**			**1.620.000**	**4.478.781**
- au jour le jour		120.000			120.000	540.000
- à terme		1.500.000			1.500.000	3.938.781
PRÊTS FINANCIERS		**452.699**			**452.699**	**479.667**
AUTRES EMPLOIS						
INTERETS COURUS A RECEVOIR	**3.053**	**311.481**			**314.535**	**287.279**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	**528.359**	**2.646.844**		**288.571**	**3.463.773**	**5.996.390**

Créances sur Clientèle *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

TITRES	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non finan-cières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	**2**	**116.982**	**3.332.917**	**1**	**3.449.902**	**4.359.109**
- Comptes à vue débiteurs	2			1	3	5
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exploitation						
- Autres crédits de trésorerie		116.982	3.332.917		3.449.900	4.359.104
CRÉDITS A LA CONSOMMATION				**33.722**	**33.722**	**32.416**
CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT			**3.135.875**		**3.135.875**	**3.381.603**
CRÉDITS IMMOBILIERS				**14.539**	**14.539**	**20.724**
AUTRES CREDITS		**6.682.303**	**311.206**	**499.054**	**7.492.563**	**8.727.708**
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR		**246.422**	**331.873**	**12**	**578.306**	**598.172**
CRÉANCES EN SOUFFRANCE			**3.885**		**3.885**	
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses						
- Créances compromises			3.885		3.885	
TOTAL	**2**	**7.045.707**	**7.115.755**	**547.329**	**14.708.792**	**17.119.732**

Ventilation des titres de Transaction, de Placement et d'Investissement par catégories d'émetteur

au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total au 31/12/2018	Total au 31/12/2017
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	**1.059.680**	**6.680**	**167.241**	**2.995.336**	**4.228.936**	**2.495.254**
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS		6.680		39.857	46.537	62.182
AUTRES TITRES DE CREANCE						100.000
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIETE	1.059.680		167.241	2.955.480	4.182.400	2.333.072
AUTRES TITRES DE PROPRIETE						
TITRES NON COTES	**4.568.041**	**38.005.514**	**22.807.073**	**850.922**	**66.231.550**	**56.506.317**
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES		34.808.452			34.808.452	32.699.533
OBLIGATIONS	640.090	3.101.761	1.081.225	850.922	5.673.998	2.915.603
AUTRES TITRES DE CREANCE	3.927.952				3.927.952	3.979.186
CERTIFICATS DE SUKUK		95.300			95.300	
TITRES DE PROPRIETE			21.725.848		21.725.848	16.911.995
TOTAL	**5.627.721**	**38.012.194**	**22.974.314**	**3.846.258**	**70.460.487**	**59.001.570**

Valeurs des titres de transaction, de placement et d'investissement

au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION						
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CRÉANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIÉTÉ						
TITRES DE PLACEMENT	**35.240.335**	**35.419.044**	**35.387.644**	**669.447**	**711.262**	**711.262**
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES	5.115.361	5.121.950	5.106.000	6.588	234	234
OBLIGATIONS	1.488.775	1.497.002	1.490.652		200.000	200.000
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	2.727.952	2.736.801	2.727.700	8.850	327	327
CERTIFICATS DE SUKUK						
TITRES DE PROPRIÉTÉ	4.182.400	4.287.136	4.287.136	500.251	407.251	407.251
TITRES D'OPCVM	21.725.848	21.776.156	21.776.156	153.758	103.450	103.450
TITRES D'INVESTISSEMENT	**35.220.152**	**37.400.804**	**35.220.198**			
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILEES	29.693.091	31.731.695	29.699.000			
OBLIGATIONS	4.231.760	4.372.771	4.225.898			
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	1.200.000	1.201.223	1.200.000			
CERTIFICATS DE SUKUK	95.300	95.115	95.300			
TOTAL	**70.460.487**	**72.819.848**	**70.607.842**	**669.447**	**711.262**	**711.262**

Autres actifs *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	**-**	**-**
DEBITEURS DIVERS	**10.036.643**	**1.557.513**
VALEURS et EMPLOIS DIVERS	**8.466.435**	**8.962.031**
COMPTES de REGULARISATION	**469.696**	**377.639**
CREANCES en SOUFFRANCE sur OPERATIONS DIVERSES	**-**	**-**
Divers clients	58.548	58.548
Provisions	-58.548	-58.548
DIVERSES AUTRES CREANCES EN INSTANCE		
TOTAL	**18.972.775**	**10.897.183**

Créances subordonnées *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

CREANCES	Montant				dont entreprises liées et apparentees	
	31/12/2018			31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
	Brut	Prov	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	2.134.625	-	2.134.625	1.180.936		
Créances subordonnées à la clientèle	-	-	-	-		
TOTAL	**2.134.625**	**-**	**2.134.625**	**1.180.936**		

Immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple

au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT										
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS IMPAYES										
CREANCES EN SOUFFRANCE										
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL										

Néant

Tableau de titres de participation *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions au 31/12/2018	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Acacia Participations	Finance	143.063	100%	344.509	306.328	38.180	31/12/2018	38.180	-14.333	
Accès Capital Atlantique Maroc SA	Finance	1.800	56%	1.000		1.000	31/12/2018	4.522	-178	
Atlanta	Assurance	601.904	10%	405.354	23.492	381.862	31/12/2017	1.288.469	193.036	16.205
BNDE	Banque	571.429	30%	171.429	171.428	0	31/12/2018	-277.226	-33.238	
CDG Capital	Finance	630.000	100%	630.000		630.000	31/12/2018	1.159.418	83.460	230.000
CDG Développement	Immobilier	16.665.885	100%	16.665.597	540.077	16.125.520	31/12/2018	16.125.520	17.291	
CGI	Immobilier	5.543.282	2%	850.988	560.020	290.968	31/12/2018	6.363.513	2.172	
CIH	Finance	2.660.809	1%	65.511		65.511	31/12/2018	4.573.653	447.021	4.087
CMVT International	Finance	301	100%	763		763	31/12/2018	5.597	-133	
DXC.Technology	Informatique	17.060	49%	8.359		8.359	31/12/2018	38.509	-733	
FINEA (Caisse Marocaine des Marchés)	Finance	200.000	99%	150.627		150.627	31/12/2018	322.882	44.671	19.872
Foncière UIR	Education	468.588	40%	187.548		187.548	31/12/2018	481.236	14.322	
Fonds Amorçage DD	Finance	15.000	100%	15.000	4.042	10.958	31/12/2018	10.958	144	
Fonds Cap Mezzanine	Finance	32.000	29%	9.143		9.143	31/12/2018	35.373	1.690	9.428
Fonds Cap Mezzanine II	Finance	444.444	23%	100.000		100.000	31/12/2018	269.072	-11.124	
Fonds Carbone	Finance	22.500	50%	11.250	6.883	4.367	31/12/2018	9.129	-	
Fonds JAIDA	Finance	328.028	32%	105.000		105.000	31/12/2018	457.218	7.152	
Fonds Madaef	Tourisme	4.478.749	100%	4.478.738	1.740.222	2.738.516	31/12/2018	2.581.825	-422.992	
Fonds Maroc Forêts	Finance	67.000	50%	33.500	33.500	-	31/12/2018	-10.544	-3.810	
Fonds Sindibad	Finance	28.000	21%	5.833	4.187	1.647	31/12/2018	8.370	-	
Holdco	Finance	1.566.616	100%	1.485.076	617.240	867.835	31/12/2018	867.835	82.430	
Inframaroc	Finance	355.000	100%	245.703	73.203	172.500	31/12/2018	209.234	-45	
Loterie Nationale	Sport & loisirs	5.000	100%	5.000		5.000	31/12/2018	24.744	302	
Maghreb Titrisation	Finance	5.000	26%	1.317		1.317	31/12/2018	8.456	-378	790
Mahd Salam	Tourisme	361.454	100%	361.454	44.744	316.711	31/12/2018	316.711	-13.379	
Massira Capital Management	Finance	3.435.668	100%	3.618.320		3.618.320	31/12/2018	3.812.398	267.328	350.000
M'dina bus	Transport	409.883	34%	170.000	170.000	-	31/12/2018	-700.630	-117.690	
Sanad	Assurance	250.000	0%	1		1	31/12/2018	872.177	100.736	
Société Centrale de Réassurance	Assurance	1.500.000	94%	452.241		452.241	31/12/2018	2.447.233	300.131	198.260
Société Hôtelière du Tichka	Tourisme	1.000	100%	33.251	25.874	7.377	31/12/2018	-18.315	17.565	
Société Hôtelière Nador	Tourisme	555.076	100%	555.076	555.076	-	31/12/2018	-2.591.669	-1.813.292	
Société Iter	Tourisme	1.000	100%	9.726	9.726	-	31/12/2018	-20.561	31.620	
Société Lido	Tourisme	41.000	100%	177.847	127.388	50.459	31/12/2018	-94.463	15.482	
Société Paradise	Tourisme	85.500	100%	131.750	108.385	23.365	31/12/2018	11.664	17.384	
Société Hay rabat andalous	Immobilier	153.747	100%	151.372		151.372	31/12/2018	107.835	-1.736	
Société Sitzag	Tourisme	1.000	100%	21.199	21.199	0	31/12/2018	-11.833	17.076	
Société Wafa Hôtel	Tourisme	25.857	100%	131.474	131.474	0	31/12/2018	-34.985	-2.651	
Société Wifaq Tennis Rabat	Sport & loisirs	164.300	97%	159.721	83.566	76.155	31/12/2018	78.338	-16.098	
Teck Capital Management	Finance	300	100%	1		1	31/12/2018	1.087	-163	
Université Internationale de Rabat	Education	131.000	51%	67.050		67.050	31/12/2018	36.395	10.590	
Ader Fès	Immobilier	45.300	0%	0	0	-				
Agence Speciale Tanger Mediterranée (TMSA)	Immobilier	3.795.079	0%	1.000		1.000	31/12/2017	4.115.482	74.937	42
AJARINVEST	Finance	7.000	60%	4.200		4.200	31/12/2018	-46	-4.728	
Avéroes Finance	Finance	28.505	9%	294	19	276	31/12/2017	1.219.091	-1.432.272	
BMCE Bank	Banque	1.794.634	8%	3.113.309	290.980	2.822.328	31/12/2017	15.236.556	1.488.138	75.934
Casa Transport	Transport	4.000.000	0%	15.000	2.356	12.644	31/12/2017	3.003.923	-124.913	
Crédit Agricole	Banque	4.227.677	10%	687.142		687.142	31/12/2017	6.636.057	351.016	
Dar Addamane	Finance	75.000	1%	500	318	182	31/12/2018	152.232	-54.401	
Dar Beida	Immobilier	-		8	8	-				
Ets B. Domec	Industrie	-		19	19	-				
Firogest	Finance	2.000	13%	250		250	31/12/2017	4.722	656	
Fonds de Garantie des PME	Finance	100.000	25%	25.000		25.000	31/12/2018	130.376	4.325	
Fonds de Garantie Dar Addamane	Finance	75.000	1%	750	750	-				
Fonds Igrane	Finance	54.600	16%	8.665	2.174	6.491	31/12/2017	40.902	3.062	
Fonds Investissement Région Oriental	Finance	150.000	7%	10.750	5.079	5.671	31/12/2017	71.627	-3.177	
Inframed (capital en euro)	Finance	234.480	5%	181.938		181.938	31/12/2017	250.387.033	13.902.468	
UMNIA BANK (ex QMB)	Finance	600.000	20%	120.000	41.011	78.989	31/12/2018	394.944	-124.239	
La Mamounia	Tourisme	620.266	12%	88.862	69.926	18.936	31/12/2017	155.154	1.137	
La Marocaine des Jeux et des Sports	Sport & loisirs	5.000	10%	50		50	31/12/2016	7.051	250	
Maroclear	Finance	100.000	10%	2.000		2.000	31/12/2017	292.750	5.063	
Casa financial city authority.	Finance	400.000	13%	50.000	145	49.855	31/12/2017	394.074	13.278	
Régional Gestion	Finance	1.000	18%	180		180	31/12/2017	1.635	-443	
SNI	Finance	1.566.423	3%	787.133		787.133	31/12/2017	50.033.624	2.669.313	31.620
Société des Surgelés du Loukkos	Industrie	15.000	8%	1.200	1.200	-				
SWIFT	Télécom	-		27		27				
SBVC	Finance	387.518	25%	98.042		98.042	31/12/2018	672.165	14.591	
STAVOM	Immobilier	480.000	21%	100.000		100.000	30/06/2018	480.394	-	
SAI'MDIQ	Immobilier	78.288	26%	1.216	123	1.093	31/12/2018	4.163	222	
Lafarge Holcim Maroc	Industrie									18.974
Foncière Chellah	Immobilier									10.000
Fipar- Holding	Finance									369.400
TOTAL		**60.811.010**		**37.315.261**	**5.772.162**	**31.543.099**		**372.241.233**	**16.003.915**	**1.334.613**

Immobilisations Incorporelles et Corporelles *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**148.920**	**7.905**	**554**	**156.271**	**124.297**	**13.525**	**554**	**137.268**	**19.003**
Droit au bail									
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	144.734	7.462	554	151.643	124.297	13.525	554	137.268	14.374
Autres éléments : Fonds de commerce	4.186			4.186					4.186
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
Immobilisations incorporelles d'exploitation en cours		443		443					443
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1.036.004**	**26.719**	**348.366**	**714.357**	**838.974**	**24.129**	**336.611**	**526.493**	**187.864**
- Immeubles d'exploitation	**398.389**		**181.895**	**216.493**	**297.551**	**5.194**	**175.856**	**126.889**	**89.604**
Terrains d'exploitation	23.870		5.827	18.042					18.042
Immeubles d'exploitation . Bureaux	368.664		176.068	192.597	295.732	4.970	175.856	124.846	67.751
Immeubles d'exploitation . Logements de fonction	5.855			5.855	1.819	224		2.043	3.811
- Mobilier et matériel d'exploitation	**243.555**	**13.536**	**103.107**	**153.984**	**229.527**	**7.679**	**101.046**	**136.161**	**17.823**
Mobilier de bureau d'exploitation	31.039	638	1.074	30.602	30.456	419	1.074	29.800	802
Matériel de bureau d'exploitation	4.781	395	68	5.108	4.277	268	68	4.477	631
Matériel informatique	73.483	12.503	3.644	82.343	64.202	5.634	3.644	66.192	16.151
Matériel roulant attaché à l'exploitation	3.682		166	3.516	3.682		166	3.516	
Autres matériels d'exploitation	130.569		98.155	32.414	126.910	1.358	96.093	32.174	240
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	**299.782**	**1.413**	**63.230**	**237.966**	**261.978**	**8.395**	**59.575**	**210.798**	**27.168**
- Immobilisations corporelles hors exploitation	**94.279**	**2.057**	**134**	**96.201**	**49.918**	**2.861**	**134**	**52.645**	**43.556**
Terrains hors exploitation	6.257			6.257					6.257
Immeubles hors exploitation	79.669			79.669	41.946	2.618		44.563	35.105
Mobilier et matériel hors exploitation	5.074	2.037	134	6.977	4.980	206	134	5.053	1.924
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	3.278	20		3.298	2.992	37		3.029	269
- Immobilisations en cours		**9.712**		**9.712**					**9.712**
TOTAL	**1.184.924**	**34.624**	**348.920**	**870.628**	**963.271**	**37.654**	**337.164**	**663.761**	**206.867**

Plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

Date de cession ou de retrait	NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
	Immobilisations corporelles	**554**	**554**				
28/12/2018	Logiciels Informatique	554	554				
	Titres de participation	**348.366**	**336.611**	**11.756**	**82.757**	**71.001**	
28/12/2018	Mobilier de bureau d'exploitation	829	829				
28/12/2018	Matériel de bureau d'exploitation	8	8				
28/12/2018	Matériel informatique	1.542	1.542				
28/12/2018	Matériel roulant de service rattaché à l'exploitation	166	166				
28/12/2018	Autres matériels d'exploitation	89.813	89.139	673	1.257	584	
28/12/2018	Immeubles d'exploitation Bureaux	176.068	175.856	211	35.096	34.884	
28/12/2018	Agencements, aménagements et installations d'exploitation	71.560	66.517	5.044	14.264	9.221	
28/12/2018	Terrains d'exploitation	5.827		5.827	32.140	26.313	
30/11/2018	Mobilier de bureau d'exploitation	245	245				
30/11/2018	Matériel de bureau d'exploitation	60	60				
30/11/2018	Matériel informatique	2.102	2.102				
30/11/2018	Autres matériels d'exploitation	12	12				
30/11/2018	Mobilier et matériel hors exploitation	134	134				
	Titres de participation	**6.005.243**		**6.005.243**	**7.882.374**	**1.878.973**	**1.842**
28/12/2018	FONCIERE CHELLAH	2.741.000		2.741.000	3.047.466	306.466	
31/12/2018	FIPAR HOLDING	3.243.068		3.243.068	4.815.574	1.572.506	
11/12/2018	AVEROE FINANCE	2.605		2.605	763		1.842
24/11/2018	Fonds CAP MEZZANINE	18.570		18.570	18.570		

Dettes envers les Etablissements de Crédit et Assimilés *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/18	Total au 31/12/17
	Bank Al-Maghrib Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires crediteurs				**846**	**846**	**846**
Valeurs donnees en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts de tresorerie						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts financiers						
Autres dettes		**2.151**	**30.037.812**		**30.039.963**	**27.687.088**
Interets courus à payer						
TOTAL		**2.151**	**30.037.812**	**846**	**30.040.809**	**27.687.934**

Dépôts de la Clientèle *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total au 31/12/18	Total au 31/12/17
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	21.077	33.909	294.043	2.545.266	2.894.295	2.868.756
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME		453.000			453.000	100.000
AUTRES COMPTES CREDITEURS	12.198.191	52.485.110		22.650.420	87.333.722	82.027.829
INTERETS COURUS A PAYER		3.779			3.779	132
TOTAL	**12.219.268**	**52.975.799**	**294.043**	**25.195.686**	**90.684.796**	**84.996.717**

Titres de créances émis *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

NATURE DES TITRES	Date	Taux	Durée	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis	Dont		Montant non amorti	ICNE amorti	Montant amorti ICNE
							Entreprises liées	Autres apparentées			
						Néant					
TOTAL											

Autres passifs *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
OPERATIONS DIVERSES sur TITRES	**58.789**	**604.913**
CREDITEURS DIVERS	**1.552.430**	**1.978.184**
DIVERSES AUTRES DETTES en INSTANCE	**123.458**	**372.781**
COMPTES de LIAISON INTER-SERVICES	**1.021.754**	**280.740**
TOTAL	**2.756.431**	**3.236.617**

Provisions *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/17	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 31/12/18
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF	**5.767.955**	**1.276.785**	**305.930**		**6.738.809**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	160.104		3.952		156.152
Titres de placement	449.898	401.337	139.973		711.262
Titres de participation, et emplois assimilés	5.090.540	875.448	162.006		5.803.981
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	67.413				67.413
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	**1.353.156**	**2.188.234**	**205.579**		**3.335.811**
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux	151.000	403.000	100.000		454.000
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	1.202.156	1.785.234	105.579		2.881.811
Provisions réglementées					
TOTAL	**7.121.111**	**3.465.019**	**511.509**		**10.074.620**

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

NATURE	Objet économique	Montant global	Montant fin 2016	Utilisation 2017	Montant fin 2018
Subventions		Néant			
Fonds publics affectés					
Fonds spéciaux de garantie					
TOTAL					

Dettes subordonnées *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Conditions de remboursement anticipé subordination nette	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contre valeur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont entreprises liées	
					Montant 2017 (en contrevaleur KDH)	Montant 2018 (en contrevaleur KDH)	Montant 2017 (en contrevaleur KDH)	Montant 2018 (en contrevaleur KDH)
				Néant				
TOTAL								

Capitaux propres *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours au 31/12/17	Affectation du résultat	Autres variations	Encours au 31/12/18
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	**12.304.794**			**12.304.794**
Réserve légale				
Primes d'émission, de fusion et d'apport				
CAPITAL				
Capital appelé				
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires . Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultat nets en instance d'affectation (+/-)	**509.283**		**81.617**	**590.900**
Résultat net de l'exercice (+/-)	**81.617**		**-81.617**	**104.213**
TOTAL	**12.895.693**			**12.999.906**

Engagements de Financement et de Garantie *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	**10.945.426**	**13.471.906**
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	**500.000**	**500.000**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	500.000	500.000
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**291.786**	**715.326**
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmées	291.786	715.326
Engagement de substitution sur émission de titres		
Engagement irrévocable de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissement de crédit et assimilés	**10.153.640**	**12.234.871**
Crédits documentaires export confirmés		
Acceptations ou engagements de payer	10.153.640	12.234.871
Garanties de crédits données		
Autres cautions , avals et garanties donnés		
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		**21.709**
Garanties de crédits données		
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
Autres cautions et garanties données		21.709
Engagements en souffrance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmées		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement recues		
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit et assimilés		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres *au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS sur TITRES DONNES	-	-
TITRES ACHETES A REMERE		
AUTRES TITRES A LIVRER		
ENGAGEMENTS sur TITRES RECUS	-	-
TITRES VENDUS A REMERE		
AUTRES TITRES A RECEVOIR		

Opérations de change a terme et engagements sur produits dérivés *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Opérations de change à terme				
Devises à recevoir				
Dirhams à recevoir				
Devises à livrer				
Dirhams à livrer				
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

Néant

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.785.927	872200	1.665.500
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	-	135100 & 231500	-
TOTAL	**1.785.927**		**1.665.500**
VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	**Valeur comptable nette**	**Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus**	**Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts**
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.994.195	871100	1.677.605
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	10.153.640	821200	
TOTAL	**12.147.835**		**1.677.605**

Ventilation des Emplois et des Ressources suivant la durée Résiduelle *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	D < 1 mois	1 mois <D< 3 mois	3 mois <D< 1 an	1 an <D< 5 ans	D > 5 ans	Total
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1.623.934		1.000.000			2.623.934
Créances sur la clientèle	1.964.752	5.489	8.832.602	2.612.412	715.231	14.130.486
Titres de créance	200.000	2.039.891	4.812.630	16.636.236	18.728.857	42.417.615
Créances subordonnées		21.125		198.300	1.915.200	2.134.625
Crédit-bail et assimilé						
TOTAL	**3.788.686**	**2.066.505**	**14.645.232**	**19.446.949**	**21.359.288**	**61.306.659**
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	30.040.809					30.040.809
Dettes envers la clientèle						
Titres de créance émis						
Emprunts subordonnés						
TOTAL	**30.040.809**					**30.040.809**

Concentration des risques sur un même bénéficiaire

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENT
Néant	

Ventilation du total de l'actif, du passif et du hors bilan en monnaies étrangères *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

BILAN	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF :		
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :		
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN :		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

Néant

Néant

Marges d'Intérêts *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX MOYENS	Montant	Intérêts	Taux de rendement	Coût moyen
Encours moyen des emplois	**55.333.780**	**2.568.231**		**4,64%**
Encours moyen des ressources	**114.928.424**	**3.209.922**		**2,79%**

Produits sur Titres de Propriété

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

CATÉGORIE DE TITRES	31/12/2018	31/12/2017
Titres de placement	141.641	220.316
Titres de participation	142.734	163.775
Participation dans les entreprises liées	1.191.879	1.060.541
TOTAL	**1.476.254**	**1.444.632**

Commissions *Au 31 décembre 2018*

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Commissions perçues sur	**49.754**	**76.888**
opérations avec les établissements de crédit		
opérations avec la clientèle	11.232	9.466
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaires de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	19.797	28.260
fonctionnement de compte		
moyen de paiement		
activité de conseil et d'assistance	17.250	38.672
vente de produits d'assurance		
Commissions sur droits de garde	311	317
autres prestations de service	1.164	173
Commissions versées sur	**53.696**	**68.156**
opérations avec les établissements de crédit	40.530	37.125
opérations avec la clientèle		
opérations de change relatives aux interventions sur le marché primaire de titres		
produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
moyen de paiement		
activité de conseil et d'assistance		
achat de produits d'assurance		
autres prestations de service	3.224	7.354
achat et ventes de titres en bourse	828	14.737
Commissions sur droits de garde	9.115	8.941

Résultats des Opérations de Marché

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS	**787.851**	**2.152.483**
Gains sur les titres de transaction		16.236
plus values de cession sur titres de placement	457.979	1.614.855
Reprise de provisions sur dépréciation de titres de placement	329.855	521.365
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	17	26
CHARGES	**520.990**	**524.866**
Pertes sur les titres de transaction		6.139
Moins values de cession sur titres de placement	4	501.640
Dotations aux provisions sur dépréciation de titres de placement	520.839	17.030
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur les opérations de change	146	58

Charges Générales d'Exploitation

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	163.768	156.004
Impôts et taxes	558	451
Charges externes	211.410	204.383
Autres charges générales d'exploitation	44.900	23.878
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	36.521	38.553
TOTAL	**457.157**	**423.268**

Autres Produits et Charges

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits	**85.489**	**54.295**
Gain de change	17	26
Divers produits		
Produits des exercices antérieurs	1.437	
Produits sur titres subordonnés des établissements de crédit et assimilés	84.035	54.270
Autres charges	**57.994**	**70.335**
Autres charges sur prestations de service	3	7.354
Charges sur opérations de change	146	58
Diverses autres charges bancaires	54.143	62.624
Charges des exercices antérieurs	3.702	299

Passage du résultat net comptable au resultat net fiscal

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

INTITULÉS	Montants	Montants
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
Bénéfice net	104.213	
Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES		
1° Courantes	**72.067**	
CM de l'exercice 2018	24.950	
Provision pour congés payés dus au 31/12/2018	9.269	
Dotations aux amortissements sur exercices antérieurs	1.133	
Dons & Cotisations	17.653	
Charges sur exercices antérieurs	19.062	
Pertes sur créances irrécouvrables	1	
2° Non courantes	**2.385.710**	
Provision pour risque généraux	403.000	
Dotations pour risque et charges	1.785.234	
Pénalités et dédits	115	
Dons, libéralités et lots	12.668	
Divers charges	26.892	
Dotation aux provisions pour créances en souffrance sur M'dina BUS	157.800	
III - DEDUCTIONS FISCALES		
1° Courantes		**1.484.822**
Revenus des titres de participation exonérés à 100 %		1.334.613
Revenus des titres de placement exonérés à 100 %		141.641
Provision pour congés dus au 31/12/2017		8.567
2° Non courantes		**280.532**
Reprises sur provisions pour risques		105.579
Reprises sur provisions pour risques généraux		100.000
Reprises sur provisions pour créances en souffrance sur M'dina BUS		3.952
Plus- value sur transfert de biens d'investissement : Article 161 bis		71.001
Total	**2.561.990**	**1.765.353**
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
Bénéfice brut si T1 > T2 (A)	796.636	
Déficit brut si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
Exercice n - 4		436.753
Exercice n - 3		359.884
Exercice n - 2		
Exercice n - 1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice net fiscal (A - C)		
ou Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES	**254.721**	
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		**2.179.783**
Exercice n - 4		
Exercice n - 3	1.248.319	
Exercice n - 2	542.345	
Exercice n - 1	389.118	

(1) dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du Résultat Courant après Impôts

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

I. DETERMINATION DU RESULTAT	Montant
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	146.164
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	72.067
. Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1.484.822
. Résultat courant théoriquement imposable (=)	-1.266.591
. Impôt théorique sur résultat courant (-)	
. Résultat courant après impôt (=)	

II . INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES

Néant

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1 + 2 - 3)
A. TVA collectée	**36**	**119.521**	**119.557**	**-**
B. TVA à récupérer	**13.147**	**16.783**	**19.369**	**10.561**
* Sur charges	11.208	15.320	17.055	9.473
* Sur immobilisations	1.938	1.463	2.314	1.088
C. TVA due ou crédit de TVA = (A - B)	**-13.110**	**102.738**	**100.188**	**-10.561**

Passifs éventuels *au 31 décembre 2018*

Conformément à législation fiscale en vigueur, les exercices 2015 à 2018 ne sont pas préscrits.Les déclarations fiscales de la Caisse de Dépôt et de Gestion au titres de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au titres de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent faire l'objet de révision.

Répartition du capital social *Au 31 décembre 2018*

Montant du capital social :
Montant du capital social souscrit et non appelé:
Valeur nominale des titres :

NOM DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CAISSE de DEPOT et de GESTION **ETABLISSEMENT PUBLIC** REGI par DAHIR n° 1-59-074 du 1er CHAABANE 1378 (1er FEVRIER 1959)				

Affectation des Résultats intervenue au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Montants	RUBRIQUES	Montants
A - Origine des résultats affectés		**B - Affectation des résultats**	
Décision du			
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation	509.283	Dividendes	
Résultat net de l'exercice	81.617	Autres affectations :	
Prélèvements sur les bénéfices		- Contribution au budget général de l'Etat	
Autres prélèvements		- Réserves facultatives	
TOTAL A	**590.900**	**TOTAL B**	

Résultats et autres éléments des trois dernières années

Au 31 décembre 2018

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	**12.999.906**	**12.895.693**	**12.814.077**
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1 - Produit net bancaire	1.286.007	2.140.702	1.682.019
2 - Résultat avant impôts	129.163	112.690	288.620
3 - Impôts sur les résultats	24.950	31.073	23.739
4 - Bénéfices distribués			
5 - Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	590.900	509.283	244.402
RESULTAT PAR TITRE			
Résultat net par action			
Bénéfice distribué par action			
PERSONNEL			
Montant des rémunérations brutes de l'exercice	163.768	156.004	154.729
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	314	319	312

Datation et événements postérieurs *au 31 décembre 2018*

I. DATATION

Date de clôture (1) : Le 31 DECEMBRE 2018
Date d'établissement des états de synthèse (2) : Le 29 MARS 2019

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice.
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA PREMIERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATES	Indications des événements
	Favorables : Défavorables :

Rémunérations et engagements en faveur des dirigeants

Au 31 décembre 2018

RUBRIQUES	Organe d'administration, de surveillance et de direction
Montant des rémunérations allouées	Néant
Crédits par décaissement	
Montant des engagements de garantie donnés	
Engagements de retraite pour membres actuels	
Engagements de retraite pour anciens membres	

Effectifs *au 31 décembre 2018*

(en nombre)

EFFECTIFS	31/12/2018	31/12/2017
Effectifs rémunérés	348	336
Effectifs utilisés	314	319
Effectifs équivalent plein temps	314	319
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des taches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	245	238
Employés (équivalent plein temps)	69	81
dont effectifs employés à l'étranger		

Titres et autres actifs gérés ou en dépôts

Au 31 décembre 2018

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Titres dont l'établissement est dépositaire	50	46	329.577.901	313.097.477
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	28	24	143.776.570	144.638.504
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	9	9	34.063.165	27.730.434
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	13		151.738.166	
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

Réseaux *Au 31 décembre 2018*

(en nombre)

RÉSEAUX	31/12/2018	31/12/2017
Guichets permanents	4	4
Guichets périodiques		
Guichets automatiques de banque		
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

Comptes de la clientèle

Au 31 décembre 2018

(en nombre)

NATURE	31/12/2018	31/12/2017
DEPOTS	**4.607**	**4.489**
Comptes à vue	4.602	4.488
Comptes à terme	5	1
CONSIGNATIONS	**77.008**	**71.496**
Biens de mineurs	2.093	2.076
Expropriations	9.268	8.607
Cautionnements	51.406	46.740
Successions et consignations diverses	14.241	14.073

Risques encourus et dispositifs de couverture des risques

1 LA POLITIQUE DE GESTION GLOBALE DES RISQUES

La CDG est dotée d'une Politique de Gestion Globale des Risques, outil d'aide au pilotage stratégique et opérationnel, adaptée à l'organisation et aux activités diversifiées du Groupe CDG.
Elle en constitue le référentiel de base en matière de gestion de risques et a pour principaux objectifs :

- d'appréhender l'ensemble des risques encourus par le Groupe CDG ;
- de définir le cadre globale à adopter par les entités du Groupe CDG en matière de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques encourus ;
- de garantir la pérennité du groupe à travers une évaluation adéquate des fonds propres du groupe affectés aux risques encourus ;
- d'instaurer une culture opérationnelle de maîtrise des risques et de saines pratiques de gestion des risques. Cette culture de maîtrise des risques se traduit par la déclinaison en :
  - i. Processus de gestion intégrée des risques : Un enchaînement itératif d'outils d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
  - ii. Gouvernance : Des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques et une culture risque développée et présente à chaque niveau du groupe ;
  - iii. Communication : Des outils de communication sur les risques majeurs auxquels la CDG est exposée et un reporting sur les plans et stratégies adoptés pour les maîtriser.

La Politique de Gestion Globale des Risques est élaborée conformément à un cadre de références composé des éléments ci-après :

Exigences réglementaires :

- Article 7 de la circulaire 4/W/2014 «l'organe d'administration approuve la stratégie et la politique en matière de risques » ;
- Cadre prudentiel édicté par BAM.

Gouvernance internes :

- Directives de la charte de gouvernance du Groupe CDG ;
- Orientations de la charte de Contrôle Interne du Groupe CDG.

Bonnes pratiques : en matière de gestion des risques appliquées dans des institutions similaires à la CDG (Normes ISO 31000, COSO 2013).
Le déploiement de la Politique de Gestion Globale des risques sur l'ensemble des métiers permettra ainsi au Groupe d'atteindre des standards reconnus en matière de gestion des risques.

2 GOUVERNANCE DES RISQUES

Le dispositif de gouvernance de la gestion des risques du Groupe CDG s'articule autour des instances de diverses natures.
Les instances figurant dans la Charte de Gouvernance Groupe sont de trois ordres :

- Instances émanation de la Commission de Surveillance : représentées par les comités spécialisés, émanation de la commission de surveillance : le Comité d'Audit et des Risques, et le Comité Investissement et Stratégie ;
- Instance au niveau du Groupe: représentée par le comité du contrôle interne groupe, comité stratégie Groupe ;
- Instances opérationnelles CDG Etablissement public : représentées par des comités dédiés tel que le Comite Risques Groupe, Comité ALCO, Comité de Prêt, Comité de Trésorerie et de placement, Comité de dépôt.

Les missions et le fonctionnement des instances précitées sont fixés dans les notes ou les chartes de création desdites instances. En fonction des sujets spécifiques traités, leur constitution est faite conjointement des représentants de CDG EP et des filiales concernées.
Au niveau des filiales et des participations, le dispositif de gestion des risques s'articule comme suit :

- Les instances de gouvernance des différentes structures, y compris les comités d'Audit et autres comités spécialisés ;
- Les structures de contrôle permanent et périodique selon une approche de fonctionne¬ment en filière.

Il est à rappeler, à cet égard , que la Charte de Contrôle Interne du Groupe CDG, en vigueur depuis 2011, avait consacré , le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du Groupe en filière de contrôle (La filière du Contrôle Périodique assurée par l'Inspection Générale et Audit et celle du Contrôle Permanent et de la Conformité du ressort du Pôle Risk Management) et conférant aux structures centrales concernées le rôle de pilotage, de coordination, d'animation et de contrôle de leurs filières respectives.

3 NOUVEAU CADRE PRUDENTIEL

La CDG a adopté un Nouveau Cadre Prudentiel régit par la Circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018. Ce nouveau cadre s'articule autour de trois axes à savoir :
1. Une définition des fonds propres prudentiels (FPP) permettant de couvrir les risques potentiels et représentant la richesse économique du Groupe ;
2. Prise en compte, en plus des risques de crédit, de marché et opérationnel, d'un nouveau type de risque réglementaire « le risque d'investissement » spécifique aux filiales non bancaires à travers l'approche « Perte de Valeur Risque » (PVR) basée principalement sur l'analyse risque du Business Plan. Cette technique permet ainsi de :

- Mesurer la perte potentielle sur la valeur de la filiale à partir de ses propres facteurs de risques ;
- Evaluer les exigences en fonds propres en tenant compte du profil de risques de chaque projet/actif porté par la filiale ;
- Prendre en compte l'aspect risque prospectif (correspondant à la nature des investissements).

3. Une nouvelle expression de la solvabilité sur base consolidée (qui remplace la notion de ratio de solvabilité) basée sur une agrégation, pour l'ensemble des filiales, de deux niveaux (minimal et maximal) d'exigences de fonds propres issus de deux scénarios de PVR (bas et haut) sur un horizon de 5 ans. L'exigence pour la CDG est de disposer de FPP suffisants se situant dans l'intervalle des deux niveaux calculés.
Sur base sociale, la CDG doit respecter le ratio de solvabilité conformément aux dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib N° 1/W/2018.
Par ailleurs, la CDG reste assujettie au ratio réglementaire du Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) sur base sociale et consolidée.

4 PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS ET DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

La maîtrise des risques passe par une identification et une connaissance parfaite des principaux risques susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs du Groupe CDG.
Le contrôle et la maîtrise des risques reposent généralement sur des mesures et sont effectuées individuellement pour chaque catégorie des risques via des analyses et des indicateurs de mesure prédéfinis.
Les règles d'évaluation et de maîtrise des risques encourus par chaque structure doivent être présentées et soumises à l'approbation de leurs instances centrales de décisions.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du groupe CDG à moyen et long terme.
Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.
La maîtrise et l'atténuation des risques stratégiques doit reposer sur les mesures suivantes, notamment :

- la validation et le suivi des réalisations des business plans stratégiques des entités du Groupe ;
- la validation de toute opération de haut de bilan des filiales du Groupe, y compris les opérations de fusions et d'acquisitions majoritaires et/ou stratégiques, ainsi que les opérations portant sur le capital des filiales ;
- la réalisation d'étude et d'analyse périodique de l'évolution des secteurs économiques impactant les activités stratégiques du Groupe CDG.

Risques d'investissement

Les risques d'investissement correspondent aux risques de perte de valeur liés à un ou plusieurs projets d'investissement. Ils doivent être appréhendés au préalable avant de concrétiser tout projet d'investissement. Ils peuvent notamment découler des évènements ci-après :

- un risque d'exécution du projet ;
- un risque lié au plan de financement du projet,
- un risque d'investissement dans des projets complexes.

L'évaluation des risques d'investissement obéissent à un cadre bien défini, notamment :

- l'examen de la cohérence entre le plan stratégique Groupe, la Déclaration de la Politique Générale d'Investissement et l'investissement proposé ;
- l'étude du niveau, de la forme et des modalités de réalisation des investissements et/ou désinvestissements du Groupe ;
- l'examen de la faisabilité et de la pertinence du plan de financement du projet ;
- la prise en compte dès le montage d'un investissement des conditions de sortie afin que la rotation du portefeuille soit optimisée ;
- Le pilotage des investissements à travers un suivi rapproché des étapes de réalisation ;
- l'encadrement des investissements par la mise en place d'un dispositif de limites internes (secteur d'activité, groupe d'intérêt, etc.).

Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie avec qui la CDG a un engagement (titre de propriété, titre de créance, prêt, caution/garantie, etc.). Il inclut également le risque de dégradation de la qualité de la contrepartie et le risque de recouvrement en cas de défaut.

Le profil risque de crédit de la CDG provient principalement des expositions ci-après :

- Les participations (cotées et non cotées) ;
- Le risque de défaut des émetteurs de titres de créances logés dans le portefeuille de placement et d'investissement de la CDG ;
- Le risque de défaut lié aux garanties à première demande données par la CDG ;
- Les financements spécialisés portés par les filiales opérationnelles du Groupe.

La CDG est doté d'un système de notation interne qui s'applique à toute contrepartie «Grande Entreprise» et «Banque» marocaines sur laquelle la CDG porte ou envisage de porter un engagement de bilan ou de hors-bilan. Le périmètre «Grande Entreprise» intègre les Offices et les Organismes publics qui exercent une activité commerciale.

Le risque de concentration de crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre des activités essentielles. Le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Ce risque est porté principalement par les engagements sur les filiales et participations directes et certaines contreparties importantes du Groupe CDG.

La gestion du risque de concentration est réalisée à travers :

- La veille au respect du dispositif prudentiel réglementaire par le biais du calcul et suivi du coefficient de division des risques sur base individuelle et consolidée auquel la CDG est soumise ;
- Le suivi de règles précisées au niveau de la Déclaration de Politique Générale d'Investissement, lesquelles ont pour objectif de gérer les risques de concentration en prévoyant notamment des seuils en termes d'exposition sectorielle et sur les contreparties.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque engendré par la fluctuation des cours d'un instrument détenu par l'Etablissement. Globalement, le dispositif de contrôle des risques de marché encourus par le Groupe CDG (notamment les structures présentent sur les activités de marché) est fondé sur les principes de base suivant :

- une formalisation de la stratégie de placement et d'investissement en instruments financiers ;
- une délimitation du portefeuille de négociation pour séparer les positions relevant de l'activité de marché de celles affectées au portefeuille bancaire ;
- une approbation des règles d'évaluation des risques de marché par les instances décisionnelles ;
- l'analyse et le contrôle des expositions aux risques de marché sont gérés à travers un ensemble notamment: la Value-at-Risk (VaR), la duration, la sensibilité aux variations des taux d'intérêt et les seuils d'alerte sur les moins-values latentes ;
- un dispositif de limites internes et de délégation de pouvoirs approuvé par la Direction Générale.

Risques de liquidité et de taux global

La CDG est dotée d'un dispositif de gestion actif - passif permettant de surveiller les risques de taux et de liquidité. Les principaux piliers de ce dispositif se présentent comme suit :

- Politique ALM :

L'organisation, la gouvernance, les normes et les méthodes ALM sont consolidées dans un document de référence désigné « Politique ALM ».

Dans ce cadre, il a été procédé en 2013 à l'actualisation de cette Politique ; cette action a permis de mieux adapter le dispositif ALM aux spécificités de l'activité de la Caisse.

- Normes et méthodes :

L'écoulement du bilan de la CDG repose sur des échéanciers contractuels mais aussi sur des conventions déduites des analyses statistiques. Ces conventions sont back testées et actualisées au besoin.

- Indicateurs :

Les indicateurs ALM en vigueur se composent des gaps de taux et de liquidité calculés en statique. En complément, des scénarios de stress tests sont déroulés.

Risque de non-conformité

La fonction Conformité a pour mission principale le suivi du risque de non-conformité, tel que défini dans la directive de Bank Al-Maghrib n°49/G/2007 relative à la fonction conformité des établissements de crédit.

La politique de conformité du Groupe CDG arrête les aspects fondamentaux du risque de non-conformité ainsi que les principes de conformité à respecter le groupe et ses collaborateurs.

La charte de conformité du groupe quant à elle précise les principes, responsabilités, statut et organisation de la fonction conformité au sein du Groupe CDG.

A ce jour, le corpus de règles mis en place par la fonction conformité comprend :

- La Politique et la Charte de Conformité du Groupe CDG ;
- Le Code de Déontologie du Groupe CDG ;
- Les instructions relatives à la Fonction Conformité précisant le rôle et les responsabilités de la fonction en matière de :
  - la veille réglementaire ;
  - les avis de conformité ;
  - la gestion des relations avec les autorités de contrôle et de supervision.
- Le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, comprenant une politique LAB/FT du Groupe CDG et son référentiel méthodologique précisant le cadre de déploiement opérationnel du dispositif LAB-FT

Risques opérationnels

Au sein du Groupe CDG, le risque opérationnel est défini comme étant « le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition du risque opérationnel, telle que détaillée au niveau de la directive n°29/G/2007 de Bank Al Maghrib, inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

S'agissant de la gestion et de la maîtrise de ce risque, la CDG a élaboré une méthodologie conforme à la réglementation fixée par Bank Al-Maghrib, et dispose, de ce fait, d'un ensemble d'outils et de dispositifs de gestion dédiés. Ainsi, les risques opérationnels au sein de la CDG sont actuellement identifiés, hiérarchisés et maîtrisés au travers des principaux outils énumérés ci-dessous:

- Les cartographies de risques déployées dans les différents métiers ;
- les indicateurs d'alerte produits pour assurer le suivi des risques majeurs identifiés ;
- un dispositif de gestion des incidents opérationnels régissant la déclaration, le traitement, le suivi et l'historisation des incidents.

Ce dispositif est complété par :

- le suivi, avec les structures métiers concernées, des plans d'actions de renforcement du contrôle interne ;
- des manuels de contrôle permanent ;
- les plans de contrôles permanents, issus de l'exploitation des cartographies des risques opérationnels et basés sur les manuels de contrôle permanent établis pour les différents métiers ;
- la mise en œuvre du Plan de Continuité des Activités (PCA).

5 DISPOSITIF D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES AVEC LES RISQUES ENCOURUS

Dans le cadre du déploiement du NCP, la CDG adopte un processus d'élaboration de la trajectoire prudentielle, qui permet de s'assurer, sur un horizon pluriannuel de 5 ans, de l'adéquation des fonds propres de la CDG avec les risques encourus par les activités prévisionnelles du Groupe.

Ainsi, la CDG procède à une planification de ses fonds propres à travers :

- une réallocation des actifs sur la base d'analyse du couple rendement/consommations en fonds propres;
- une identification des leviers de renforcement des résultats et des fonds propres ;
- une revue des activités prévisionnelles des différentes structures du groupe.

6 FONDS PROPRES ET PROFIL DE SOLVABILITÉ

Fonds propres prudentiels :

Les fonds propres prudentiels sur base sociale sont déterminés selon les dispositions et principes arrêtés par la circulaire de Bank Al-Maghib N° 1/W/2018.

Au 31 Décembre 2018, les fonds propres réglementaires sur base sociale s'élèvent à 13 434 893 Kdhs et sont détaillés comme suit :

	(en milliers de dirhams)
FONDS PROPRES	**13 434 893**
Fonds propres de catégorie 1	12 980 893
Fonds propres de catégorie 2	454 000

Actifs pondérés par type de risques :

La CDG calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de crédit, les risques de marché que les risques opérationnels. Ces calculs sont basés sur la méthode standard pour les risques de crédit et les risques de marché et sur la méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

FONDS PROPRES	Risque couvert	Méthode de calcul
Risque de crédit	✓	Standard
Risques de marché	✓	Standard
Risques opérationnels	✓	Indicateurs de base

Au 31 Décembre 2018, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 1/W/2018 pour la CDG sur base social s'élève à 107 233 269 Kdhs, qui sont repartis comme suit :

	(en milliers de dirhams)
RISQUES PONDÉRÉS	**107 233 269**
Au titre du risque de crédit	104 040 341
Au titre des risques de marché	0
Au titre du risque opérationnel	3 192 929

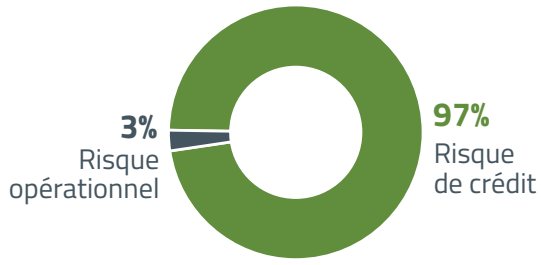

Les actifs pondérés au titre du risque de crédit représentent environ 97% du total des risques pondérés.

Ils concernent les autres actifs (essentiellement les titres de propriété et de créance autres que ceux déduits des fonds propres, les actifs fonciers et les parts d'OPCVM) et le risque de crédit bilan et hors bilan (essentiellement les prêts aux filiales, les positions sur la dette privée et les engagements de financement et de garanties donnés).

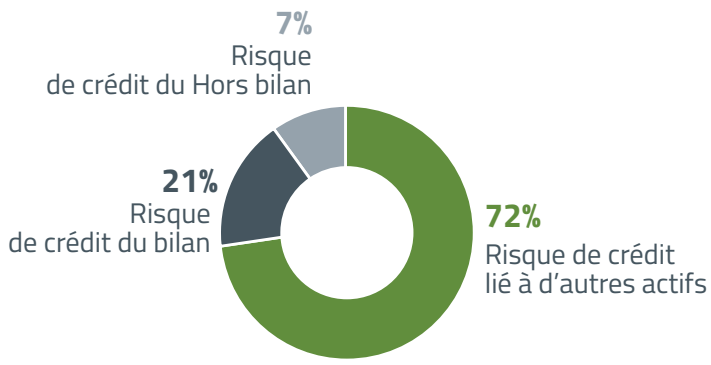

Ratio de solvabilité :

Au 31 Décembre 2018, le ratio de solvabilité de la CDG sur base sociale est de 12,53% (pour rappel les fonds propres réglementaires sur base sociale de la CDG sont composés des fonds propres de catégorie 1 (12,98 Gdhs) et des fonds propres de catégorie 2 (454 Mdhs)).

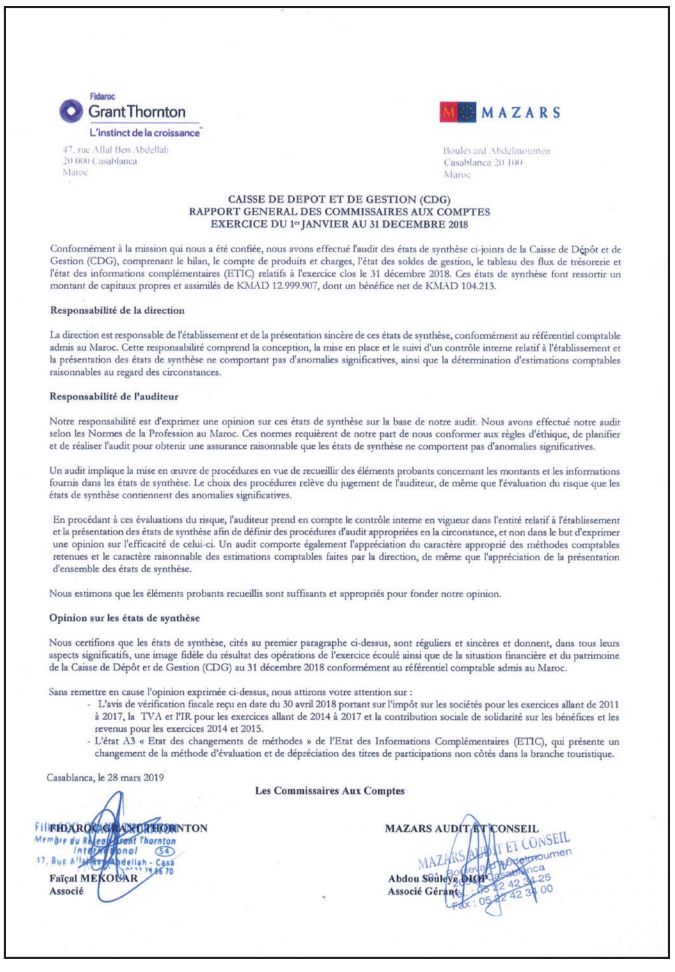

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance
47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

MAZARS
Boulevard Abdelmoumen
Casablanca 20 100
Maroc

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION (CDG)
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 12.999.907, dont un bénéfice net de KMAD 104.213.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse, cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- L'avis de vérification fiscale reçu en date du 30 avril 2018 portant sur l'impôt sur les sociétés pour les exercices allant de 2011 à 2017, la TVA et l'IR pour les exercices allant de 2014 à 2017 et la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et les revenus pour les exercices 2014 et 2015.
- L'état A5 « Etat des changements de méthodes » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), qui présente un changement de la méthode d'évaluation et de dépréciation des titres de participations non côtés dans la branche touristique.

Casablanca, le 28 mars 2019

Les Commissaires Aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

GESTION DE L'ÉPARGNE
RETRAITE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ZONES INDUSTRIELLES
AMÉNAGEMENT URBAIN
TOURISME
SERVICES FINANCIERS
INVESTISSEMENT
BANQUE
ECONOMIE DU SAVOIR
SOLIDARITÉ

CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

UN GROUPE EN ACTION
POUR UN MAROC EN DÉVELOPPEMENT

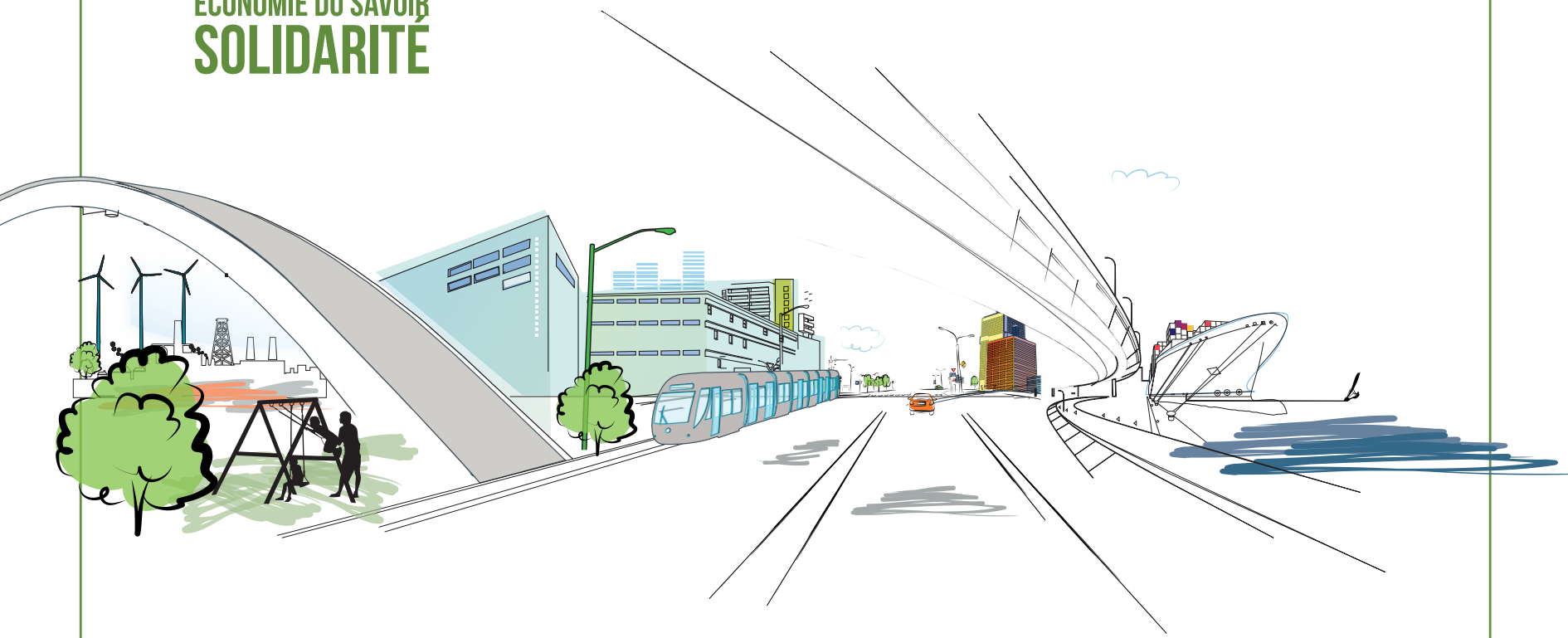

Institution financière créée en 1959, la Caisse de Dépôt et de Gestion s'érige aujourd'hui en un Groupe de premier plan, acteur central de l'économie nationale.

Investisseur institutionnel majeur, impliqué dans les principaux projets structurants du Royaume, le Groupe CDG contribue activement au développement économique et social du Maroc.

Avec plus de 5000 collaborateurs et près d'un million de clients servis au quotidien, le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion est un opérateur de référence dans tous les métiers dans lesquels il évolue : Gestion de l'épargne/Prévoyance - Développement Territorial - Tourisme - Banque/Finance - Investissement.

60 سنة ans
في خدمة المواطن
AU SERVICE DU CITOYEN
1959 › 2019

Pour le Maroc Avenir

www.cdg.ma GroupeCDG

صندوق الإيداع والتدبير
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜ ⴷ ⵓⵙⵍⵓⵎⴷ
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION